



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 16 DECEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le mercredi 16 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 décembre 2015, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Hervé GILLES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; M. BEHAR Claude à partir de 18H22 (dossier 2) jusque 20H45 (dossier 5) ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier jusque 20H20 (dossier 37) ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine jusque 20H50 (dossier 53) ; M. CAPUANO Giovanni ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; Mme LEPETIT Chantal ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme KONTE Maryata à partir de 19H00 (dossier 11) ; M. NOGAREDE Alain ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. CHOKOMERT Patrice ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. DAIX Jean-Robert ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Olivier ; M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane ; Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme DIOUKHANE Coumba ; Mme LUVINI Françoise a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme LEON Patricia a donné pouvoir à Mme MORLOCK Sabine ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss ; Mme VILAIN Mireille a donné pouvoir à M. CAPUANO Giovanni ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno ; M. RANGER Michel a donné pouvoir à M. BEHAR Claude ;

ABSENTS non représentés :

M. FRERET Robin ; M. CHAMPREDON Michel ; M. VEYRI Timour ; Mme CAILLAT Catherine ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme BENARD Catherine ;

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, il y a de l'écho ce soir, je ne sais pas ce qu'ils nous ont fait, peut-être pensent-ils que nous allons chanter des chants de Noël.

Nous avons reçu, mes chers collègues, la démission de Mme Chargelègue en tant que Conseillère municipale et donc de facto en tant que Conseillère communautaire. Elle sera remplacée par Mme Maryata Konté, lorsque cette dernière pourra être présente.

Ne pouvez-vous pas modifier un peu les micros ? Merci.

Je vous propose d'acter la réception des comptes rendus des réunions de Bureau communautaire. Il s'agit de ceux des 4 novembre, 17 novembre, 8 décembre. Les comptes rendus vous ont été joints aux dossiers du conseil de ce soir.

M. Gilles souhaitait intervenir. Il ne se souvient plus qu'il m'a demandé la parole. M. Gilles, vous avez la parole. Ne refaites pas l'appel une deuxième fois.

M. Hervé GILLES

Non, ce n'est pas la peine. C'est donc pour cela que vous m'avez donné la possibilité de faire le pointage des présents.

Bonsoir Mesdames et Messieurs, les propos que je vais vous rapporter n'engagent que M. Gilles, le Maire de la Commune de Miserey et de son Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les techniciens, Monsieur le Président,

En accord avec notre Président j'ai souhaité m'adresser quelques instants au Conseil communautaire du Grand Évreux Agglomération, et je vous en remercie.

Je tiens à féliciter nos quatre élus régionaux : Mme Beauvillard, M. Veyri, M. Camoin, M. Lefrand, qui représenteront et porteront, entre autres, les intérêts de notre Agglomération, le GEA, et du département. Je me prends à penser, au-delà des clivages politiques, que vous saurez soutenir, proposer, défendre et représenter les suffrages qui vous ont permis d'être élus, dans le seul et unique intérêt de nos concitoyennes et de nos concitoyens, en dépassant les égos. Je n'ai pas de recul sur le nombre d'élus régionaux de notre Agglomération sous la précédente Région. Peu importe. Quatre élus locaux du GEA, j'ose rêver que cela est une force pour notre agglomération et notre département, un peu éloignés des bonnes décisions depuis quelque temps. Nos concitoyennes et nos concitoyens se sont exprimés sur trois orientations politiciennes, que je respecte, auxquelles je n'adhère pas.

(Excusez-moi, il est quand même assez impressionnant pour moi de vous exprimer mon avis politique.)

M. Guy LEFRAND

Vous verrez quand vous serez président.

M. Hervé GILLES

Je n'y tiens pas, je n'en ai pas la compétence.

Je considère en effet que ce qui est essentiel, c'est la personne, son intégrité, savoir agir, écouter, et tenir tous ses engagements. Souvent mon épouse dit que je suis un utopiste, un idéaliste, que j'accorde trop d'importance à la personne, et que je donne trop facilement ma confiance. Pour moi, l'humain est le plus important.

Merci de votre attention.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Gilles.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Adoption – Avis du GEA

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, mes chers collègues, de passer à la première délibération, qui appelle l'avis de notre Agglomération sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Nous vous proposons ce jour d'émettre un avis favorable à ce schéma, sachant la complexité du sujet puisqu'il nous est demandé d'émettre un avis sur un schéma qui exprime la volonté du Préfet sur l'ensemble du territoire, alors que nous ne sommes concernés, évidemment, que par une partie de ce schéma.

Après avoir échangé longuement avec nos différents représentants, notamment au niveau de l'Union des Maires, la proposition qui a été faite par le Bureau et le président de l'Union des Maires est de voter favorablement ce schéma si nous sommes favorables à ce qui concerne notre territoire.

Certains d'entre nous – ce qui a été le cas lundi soir à Évreux – ont voté par ailleurs une motion précisant que nous étions favorables à ce schéma, puisque nous étions favorables à notre territoire, mais que les représentants d'Évreux s'engageaient à suivre les avis des élus d'un autre territoire concerné qui pourraient avoir un avis différent.

Il est certes un peu compliqué de voter sur un schéma qui engage beaucoup plus largement que notre territoire, mais c'est ce qui nous est demandé ce soir.

Au regard des délibérations qui nous ont déjà été transmises, je vous informe que, sur les 37 conseils municipaux dont est issu notre Conseil communautaire, 26 conseils municipaux ont donné un avis favorable à ce jour, 2 un avis défavorable (Le Plessis-Grohan et Gravigny), et 1 un avis réservé (Aviron) qui sera donc considéré comme défavorable. Par ailleurs, et pour que votre information soit complète, je vous informe que, sur la Communauté de Communes des Portes Normandes, c'est-à-dire la Communauté de Saint-André de l'Eure, sur 26 communes, 17 communes ont émis un avis favorable, dont celle de Saint-André de l'Eure, et 6 communes ont émis un avis défavorable. Il reste donc 3 communes qui n'ont pas encore délibéré. Nous pouvons estimer aujourd'hui d'ores et déjà que le vote favorable d'une très large majorité, d'une quasi unanimité, sur notre territoire et celui de l'Agglomération est une manière de valider la fusion entre nos deux EPCI, et je vous en remercie, je ne peux que m'en réjouir, vous connaissez ma position sur ce sujet.

Nous avons une demande de prise de parole de M. Marc Morillon.

M. Marc MORILLON

Bonsoir M. le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus, la commune de Fauville n'a pas encore siégé sur ce sujet.

Les premières questions, les premières interpellations qui me reviennent portent sur le mode de fonctionnement des commissions qui vont aboutir à ce projet. En effet, les horaires sont, pour nos élus qui travaillent, vraiment défavorables.

Il s'agit donc d'une interrogation que je vous adresse, M. le Président : comment pourrait-on faire ? On nous rétorque que forcément les personnels administratifs doivent y participer ; avons-nous prévu une enveloppe budgétaire pour payer des heures supplémentaires à ces gens-là. Voici une autre interrogation, et peut-être une conclusion.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Pour vous répondre, effectivement il y a une vraie difficulté aujourd'hui.

Les premières commissions commencent à bien fonctionner, certaines se sont d'ores et déjà scindées en sous-commissions. J'entends votre remarque, elle est justifiée. Les horaires des premières réunions que nous avons faites avaient été validés en Bureau communautaire commun entre nos EPCI, mais chaque commission est maîtresse, et les élus sont maîtres, du choix des horaires. Chaque commission peut donc tout à fait décider de mettre parfois des réunions en journée et à d'autres moments des réunions en soirée, pour permettre à l'ensemble des élus de participer. J'allais dire qu'il revient à chaque commission de le choisir, mais en tous cas, s'il faut demander à nos experts fonctionnaires de venir le soir, évidemment cela ne posera pas de problèmes quant à leur rémunération. Pour nous ce n'est pas le sujet ; ce qui est important, c'est que la démocratie fonctionne et que les élus puissent être présents, bien évidemment.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Sans être dans le secret des dieux, je suis persuadé que tout est déjà bouclé à la Préfecture. Dans mon esprit c'est très clair, donc je m'abstiendrai sur ce dossier, mais cela n'empêchera rien, car tout est fait, à mon avis.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Nogarède, vous qui êtes ce soir le représentant de l'opposition municipale d'Évreux, de vous prononcer. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Deux voix.

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Je voulais préciser mon vote. Notre Conseil municipal ne se réunit que mardi prochain. Voilà l'objet de mon abstention. Je ne puis engager mon Conseil sans son avis.

M. Guy LEFRAND

Cela me paraît raisonnable, effectivement. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **EMET UN AVIS FAVORABLE** (moins 4 voix contre et 2 abstentions) sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de l'Eure

Établissement public de coopération culturelle « Évreux-Louviers-Eure » – Création - Adoption des statuts – Désignation du représentant du GEA au sein du Conseil d'administration

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, le dossier suivant concerne l'EPCC.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

La Ville d'Évreux, aux côtés de l'État, et en partenariat avec le Grand Évreux Agglomération, le Département de l'Eure et la Ville de Louviers, a décidé la création du nouvel établissement public de coopération culturelle (EPCC) dont la vocation sera de gérer des activités artistiques, culturelles et économiques.

Trois principales structures sont reprises dans le cadre de cette création : la Scène nationale Évreux-Louviers (SNEL), l'association l'Abordage et la Société d'Économie Mixte SEM Espace. Ce nouvel établissement public reprendra les activités du Cadran. L'objectif du partenariat du Grand Évreux Agglomération au sein de l'EPCC est de contribuer au développement des activités économiques et de promotion du tourisme qui y seront mises en œuvre. Les activités du Cadran sont actuellement de deux ordres :

- d'ordre économique : organisation de colloques, séminaires, d'expositions commerciales, de rencontres économiques ;
- d'ordre culturel.

Ces prestations sont :

- la recherche des congrès, expositions, séminaires ;
- les activités d'accueil, d'hébergement, de tourisme d'affaires ;
- la promotion de l'équipement.

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère industriel et commercial, dénommé « Évreux-Louviers-Eure », est donc créé à partir du transfert des trois structures précitées.

La création se fait en coopération avec la Commune de Louviers, le Conseil départemental de l'Eure et l'État. La Région apporte son soutien à ce projet et se réserve la possibilité de rejoindre statutairement cet établissement ultérieurement. Le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle comporte 17 membres et est composé comme suit :

- 4 représentants de la Commune d'Évreux ;
- 1 représentant du Grand Évreux Agglomération ;
- 2 représentants de la Commune de Louviers ;
- 2 représentants du Département de l'Eure ;
- 4 représentants de l'État ;
- 2 représentants du personnel ;
- 2 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement.

Pour chacun des membres élus ou désignés, un suppléant est élu ou désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver la création de l'établissement public de coopération culturelle, d'approuver les statuts joints à la présente délibération, et de désigner ce soir, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPCC, un titulaire et un suppléant. Au point de vue financier, le coût de participation pour le GEA sera de 60 K€, ce qui n'est pas plus que la subvention que nous versons à la Scène nationale, qui était aussi de 60 K€. La seule différence est que nous ferons partie du Conseil d'administration. En ce qui concerne l'Abordage et le festival « Le Rock Dans Tous Ses États », ce dernier ne rentre pas du tout dans ce dispositif, et la subvention continuera donc d'exister.

M. Guy LEFRAND

Merci M. le premier Vice-président.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet ? Il a effectivement été bien présenté. L'objectif est de faire des économies de structures. Cela ne coûtera pas plus cher au GEA, et au lieu de verser simplement une subvention, le GEA aura désormais une place au sein de ce Conseil d'administration. Vous ne nous avez pas précisé les candidatures que vous avez reçues pour siéger dans cet EPCC.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous avons reçu deux candidatures, une candidature au poste de titulaire, celle de Rémi Priez, et une candidature au poste de suppléant, celle de Jean-Marie Maillard, Maire de Caugé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ou d'autres demandes de prise de parole ? Non. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** (moins 1 voix contre) la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « Evreux Louviers Eure », **APPROUVE** les statuts de l'établissement, **AUTORISE** le Grand Evreux Agglomération à adhérer à l'établissement public de coopération culturelle conformément à l'article R.1431-3 du Code général des collectivités territoriales, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent et à solliciter du Préfet la création, par arrêté, de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle et **DESIGNE** M. Rémi PRIEZ en qualité de représentant titulaire et M. Jean-Marie MAILLARD en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'E.P.C.C.*

Collège Jean Rostand – Conseil d'administration – Démission de M. JAMES en qualité de représentant du GEA – Désignation d'un nouveau représentant

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle, suite à la démission de M. James en qualité de représentant du GEA au collège Jean Rostand, la nécessité de désigner un nouveau représentant. M. James a souhaité démissionner de sa fonction de représentant titulaire du GEA au collège Jean Rostand, il faut donc le remplacer ce soir. Nous avons actuellement une suppléante, qui est Mme Françoise Canel. Je vous propose, si vous êtes d'accord, de désigner Mme Françoise Canel en tant que titulaire, puisqu'elle était suppléante, et je lance donc un appel à candidature pour un poste de suppléant, pour représenter le GEA au sein du collège Jean Rostand. Y a-t-il des candidats ? Ce n'est pas rémunéré, mais tout de même. Allez, qui veut être suppléant de Mme Canel ?

M. Chokomert.

M. Patrice CHOKOMERT

J'accepte d'être suppléant.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie. Parfois il faut se battre et faire des élections pour savoir qui aura le poste, et là nous remercions celui qui est enfin candidat. Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, d'élire Mme Canel comme titulaire pour notre représentation au collège Jean Rostand et M. Chokomert comme suppléant.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Bravo, vous êtes élus à l'unanimité. Je vous félicite.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** Mme Françoise CANEL représentante titulaire du GEA au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Rostand en lieu et place de M. Jean-Claude JAMES, démissionnaire, et M. Patrice CHOKOMERT en qualité de représentant suppléant

Schéma de mutualisation des services du GEA – Adoption

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle l'adoption du schéma de mutualisation des services du GEA.

Ce schéma, dont nous avons déjà souvent parlé en Bureau, en Conférence des Maires, en Conseil communautaire, a reçu un avis majoritairement favorable des communes membres. En effet, nous avons reçu 31 avis favorables, 3 avis défavorables (Les Ventes et Miserey se déclarant malgré tout « intéressées par certaines fonctions », pour reprendre les conclusions de vos délibérations, et la Chapelle du Bois des Faulx). 3 avis n'ont pas été formalisés, deux communes ne prenant pas position sans connaître les coûts (Emalleville, Le Mesnil-Fuguet) et une commune (Sasse) précisant que les propositions ne répondent pas à ses besoins. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un document de programmation, qui sera annuellement évalué et éventuellement ajusté au fur et à mesure, notamment pour tenir compte du souhait des communes, ainsi que des nouvelles perspectives qui pourraient naître de la fusion avec la Communauté de Communes des Portes Normandes. Vous avez normalement dû avoir sur table la délibération actualisée au niveau des visas avec les dernières délibérations reçues. Je pense que nous allons pouvoir passer au vote, chacun connaissant le positionnement de sa commune. Qui est pour ? Qui est contre ? Trois voix contre. Qui s'abstient ? Pour les mêmes raisons, une abstention de M. Dulondel. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** (moins 3 voix contre et 1 abstention) le schéma de mutualisation des services entre le Grand Evreux Agglomération et les communes membres

Création d'un service commun « information » – Convention Grand Evreux Agglomération/Ville d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Dans la suite de ce schéma de mutualisation, mes chers collègues, je vous propose la création d'un service commun « pôle d'information » au niveau de la direction de la Communication. Pour faire simple, la direction de la Communication était déjà un service mutualisé mais avec des mises à disposition croisées sans que cette mutualisation ne soit actée juridiquement. Il s'agit donc simplement aujourd'hui d'acter la mutualisation, ce qui nous permet de rentrer notamment dans le cadre des mutualisations demandées par l'État, mais cela ne change rien sur le principe et cela ne change rien au nombre des agents, si ce n'est que les agents de la Ville seront mutés au GEA, puisque dans le cadre de la mutualisation, comme vous le savez, les agents deviennent membres de l'Agglomération, avec une charge de 60% pour la Ville d'Evreux et 40% pour le GEA, ce qui reprend en gros les conventions qui existaient déjà. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **RESILIE** la convention de mutualisation de la direction de la communication en date du 10 février 2010 et **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un service commun « pôle information » de la Direction de la communication entre le GEA et la Ville d'Evreux, pris en charge à hauteur de 60% par la ville d'Evreux et 40% par le GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du GEA la convention de création et de gestion de ce service commun à passer avec la Ville d'Evreux, ainsi que ses avenants éventuels.

Création d'un service commun « observatoire fiscal » - Convention GEA/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

De la même manière, le dossier suivant appelle la création d'un service commun « observatoire fiscal », avec la mise en place d'une convention GEA/Ville d'Évreux. Le GEA et la Ville d'Évreux souhaitent se doter d'un outil informatique d'analyse et de veille documentaire à partir des données transmises par l'État, de manière à avoir une meilleure prospective financière des ressources fiscales et des dotations de l'État, notamment dans le cadre de nos discussions sur les fusions où cela se révèle particulièrement important, mais également pour réaliser des diagnostics fiscaux dans un souci d'optimisation, et pour accompagner les commissions locales des impôts directs.

Cette mission sera confiée à un cadre du GEA dont le poste sera financé à 50% par chacune des deux collectivités. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un service commun « observatoire fiscal » entre le GEA et la Ville d'Évreux, pris en charge à hauteur de 50% par chacune des collectivités et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du GEA la convention de création et de gestion de ce service commun, ainsi que ses avenants éventuels.

Service Reprographie du GEA – Mise à disposition des communes – Modalités financières

M. Guy LEFRAND

Vous devez avoir sur table, me semble-t-il, le dossier suivant qui appelle la mise à disposition des communes du service Reprographie du GEA, un sujet qui a été abordé par certains d'entre vous, mes chers collègues maires.

À ce jour, l'atelier de reprographie n'est amené à réaliser des travaux que pour la seule Ville d'Évreux, une convention et des tarifs ayant été délibérés pour des travaux de communication. Il n'y a en effet plus de service Reprographie au sein de la Ville d'Évreux, donc soit nous faisons appel au service Reprographie de l'Agglomération, soit nous faisons appel à des prestataires extérieurs. Actuellement, je vous le redis, l'Agglomération est sollicitée par certaines communes, sans que nous puissions y donner suite, faute de cadre juridique, vu qu'il n'y a pas de convention signée.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de délibérer sur une grille tarifaire, de manière à pouvoir répondre à des besoins ponctuels des communes. Là aussi il s'agit d'un service que l'Agglomération va pouvoir rendre à des communes qui auront des besoins en reprographie, sous réserve évidemment de la faisabilité technique et de la capacité de l'atelier, via une convention de mise à disposition du service qui sera passée avec les communes intéressées. Dans le cadre de notre schéma de mutualisation, si cela fonctionne et si les communes s'y intéressent, nous mènerons une étude dans un second temps afin de mutualiser complètement ce service, éventuellement. Nous allons y travailler. Il s'agit donc d'une nouvelle possibilité, d'un nouvel apport de l'Agglomération d'Évreux, en particulier pour les communes rurales, de manière à ce qu'elles puissent utiliser son service de reprographie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la convention type de mise à disposition ponctuelle du service reprographie du GEA pour les besoins des communes membres qui en font la demande, **FIXE** les modalités financières de mise à disposition suivantes :

<u>Forfait de prise en charge</u>		
<i>Gestion, préparation, réglage, surveillance machine</i>	10,00 €	<i>par demande</i>
<u>Tarif à la feuille 80 g</u>		
<i>A4 - impression noir et blanc recto simple</i>	0,0151 €	
<i>A4 - impression noir et blanc recto-verso</i>	0,0242 €	
<i>A4 - impression couleur recto simple</i>	0,0589 €	
<i>A4 - impression couleur recto-verso</i>	0,1118 €	
<i>A3 - impression noir et blanc recto simple</i>	0,0302 €	
<i>A3 - impression noir et blanc recto-verso</i>	0,0484 €	
<i>A3 - impression couleur recto simple</i>	0,1178 €	
<i>A3 - impression couleur recto-verso</i>	0,2236 €	
<u>Supplément papier spécial (par feuille)</u>		
<i>A4 100 g</i>	0,0022 €	
<i>A4 160 g</i>	0,0074 €	
<i>A3 110 g</i>	0,0045 €	
<i>A3 160 g</i>	0,0148 €	
<i>A3 210 g</i>	0,0350 €	
<u>Autres papiers spéciaux</u> <i>Le demandeur fournit le papier sous réserve de compatibilité avec les machines</i>		
<u>Réduction sur la grille tarifaire</u>		
<i>par feuille A4</i>	- 0,0060 €	
<i>par feuille A3</i>	- 0,0120 €	
<u>Supplément finition (pliage, reliure...)</u>		
<i>tarif horaire</i>	20,00 €	<i>sur devis en fonction de la demande</i>
<u>Dépôt et retrait des travaux assuré par le demandeur</u>		

et **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes au nom et pour le compte du GEA

Sécurisation des sites du GEA par la ville d'Évreux - Convention de prestation de service Ville d'Évreux/GEA

M. Guy LEFRAND

Enfin, toujours dans le cadre de ces mutualisations, il nous reste un dossier peut-être encore plus important que les autres : la sécurisation des sites de l'Agglomération par la Ville d'Évreux, avec une convention de prestation de service Ville d'Évreux/GEA. Aujourd'hui, la surveillance des locaux qui appartiennent à l'Agglomération d'Évreux, c'est-à-dire les bâtiments que nous occupons ce soir mais aussi la Biopépinière de Miserey, la Pépète, l'UTEP et le CTEU, sont gérés par une entreprise extérieure qui nous coûte fort cher (M. le Ministre des Finances est d'accord avec moi). Nous avons donc étudié et validé la possibilité que cela soit géré par le service Prévention et Sûreté de la Ville d'Évreux, qui assure aujourd'hui la surveillance de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Évreux. Vous les connaissez peut-être, les agents de ce service sont souvent en rouge. Ainsi, pour beaucoup moins cher, le service public de la Ville d'Évreux propose d'assurer un service qui était jusqu'à présent proposé pour beaucoup plus cher par une structure privée. Il s'agit donc d'un sujet intéressant et important parce que, d'une part, cela fait faire des économies de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an à l'Agglomération d'Évreux, ce qui est toujours bon à prendre, et cela montre aussi que notre objectif aux uns et aux autres n'est pas d'être tout public ou tout privé mais d'être le plus pragmatique possible. Lorsqu'il est plus intéressant de faire appel au privé, alors pourquoi pas ? Mais lorsque, comme cela est le cas ici, le service public promet une plus grande efficacité pour beaucoup moins cher, alors nous faisons le choix du service public.

C'est une belle délibération que nous vous proposons ce soir, et je vous propose donc, si vous êtes d'accord, de la voter avec nous. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes d'accord pour dépenser moins d'argent, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la passation d'une convention de prestation de service entre la Ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération, pour la sécurisation des différents sites d'activité du GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte du GEA cette convention, et ses avenants éventuels ; cette prestation sera rémunérée annuellement à hauteur de 90 000 €.

Rapport de situation en matière de développement durable - 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne le rapport de situation en matière de développement durable. En tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, nous devons chaque année proposer un rapport de situation en matière de développement durable qui observe l'action de la collectivité au regard de cinq finalités différentes :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale ;
- une dynamique de développement.

Le rapport qui vous est proposé balaie en quelque sorte les différentes politiques de l'Agglomération au regard de ces différents critères. Cette préoccupation nous a animés lorsque nous avons, au cours de l'année, commencé d'élaborer un certain nombre de documents cadres que sont le SCOT, la Charte forestière, le PLH, le PDU et le Contrat de Ville. Dans un certain nombre de grandes politiques de l'Agglomération, nous avons également pris en compte les cinq finalités ou certaines de ces finalités, notamment en ce qui concerne le transport urbain, par la mise en place d'une tarification solidaire, par l'amélioration du réseau à compter du mois de septembre dernier. De façon plus marginale mais importante, nous nous sommes positionnés sur les questions de modes doux et de box à vélo. En matière de gestion urbaine et sociale de proximité, une attention particulière a été apportée sur certaines des finalités. En ce qui concerne la préservation de la ressource en eau, nous avons promu l'opération « Eau Naturelle » et la Charte d'entretien des espaces publics qui invite les maires à cesser d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace public. En matière de déchets, nous pouvons signaler une politique pour favoriser le tri et le compostage individuels et collectifs, notamment dans certains immeubles, certaines écoles ou à l'IUT. En matière d'habitat et de précarité énergétique, là encore nous avons mis en place un partenariat avec Habitat et Développement pour des ateliers de sensibilisation, des diagnostics sur un certain nombre de logements, le Programme d'Intérêt Général (PIG) qui a permis de mettre en place un certain nombre de dossiers pour réduire la consommation d'énergie. Enfin, nous pouvons citer l'économie sociale et solidaire, avec la mise en place de la Ressourcerie de l'Abri qui promeut le recyclage des déchets. Le GEA a participé ou a animé également un certain nombre de manifestations, notamment le Festival de l'Environnement, la Fête de la Science, Alternatiba, qui a eu lieu au mois de septembre dernier, et la Journée du Transport. Toutes ces manifestations et ces politiques ont une sensibilité pour promouvoir le développement durable, et c'est ce rapport qui vous est proposé ce soir.

M. GUY LEFRAND

Merci. Je vous rappelle juste, mes chers collègues, qu'il s'agit d'un rapport, nous ne votons donc pas, nous avons simplement à prendre acte, comme pour le débat d'orientations budgétaires qui va suivre.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Je souhaiterais qu'à l'avenir, par exemple l'année prochaine, nous mentionnions le réseau de chauffage urbain d'Évreux, un réseau vertueux qui va s'agrandir et se développer, et qui chauffe des habitants, des industriels et des lycées à partir des ordures ménagères, de la biomasse et d'une faible quantité de gaz, si bien que, sur un quota de gaz attribué de 20 000 tonnes, nous n'en consommons que 1 000 tonnes (- 84% de ce qui est prévu). Il s'agit pour le moment d'un outil au service de la ville d'Évreux mais peut-être qu'un jour il grandira, et cela vaudrait peut-être la peine de le mentionner l'année prochaine dans cette situation en matière de développement durable.

M. GUY LEFRAND

Bien sûr, puisque pour cette année le rapport est écrit. Nous pouvons effectivement le prévoir, si M. Hubert est d'accord. Très bien. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport très clair et très précis ? Est-ce bon ?

Eh bien, je vous remercie. Il n'y a pas de vote sur ce sujet.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DEBAT** du rapport portant sur l'état du Grand Evreux Agglomération en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2016*

Débat d'orientations budgétaires 2016

M. Guy LEFRAND

Nous passons à un deuxième débat sans vote. M. le Ministre des Finances, pour le débat d'orientations budgétaires.

M. Bruno GROIZELEAU

Débat d'orientations budgétaires 2016. Le contexte général : une croissance économique faible et très incertaine.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle que vous avez les diapositives pour suivre en même temps.

M. Bruno GROIZELEAU

La perspective d'une reprise économique à court terme reste beaucoup plus incertaine que ne le présente Bercy. En 2015, le déficit public de la France est confirmé en très légère baisse à 3,9% du PIB. Or, malgré l'intensité des ponctions financières effectuées par l'État sur le bloc communal, la dette de la France continuera à augmenter et dépassera désormais 97% du PIB. En 2014, les dépenses des APUL, c'est-à-dire des administrations publiques locales (communes, EPCI, Départements, Régions), représentent 19,5% des dépenses publiques et pèsent pour seulement 5% dans la dette publique consolidée, alors même que les collectivités sont ponctionnées pour le financement de 25% du programme de stabilité. En 2016, la « ponction pour rétablissement des comptes publics » (PRCP) continue à s'accroître et à peser sur les budgets des communes et EPCI via la baisse supplémentaire et cumulative de plus de 1,5 milliard d'euros des concours financiers de l'État aux collectivités, soit près de 5 milliards de diminution de ressources par rapport à 2014. L'État incite le bloc communal à contraindre sa section de fonctionnement, soit par une baisse réelle de crédits de dépenses, soit par une hausse de la fiscalité. Malgré les fortes baisses des dotations de l'État, le GEA renouvelle son engagement de ne pas augmenter la fiscalité. En 2016, le GEA sera impacté par une diminution supplémentaire de 1,3 M€ de recettes. Le gouvernement annonce le renouvellement de cet effort sur 2017, soit à terme pour le GEA un impact financier négatif de près de 5 milliards.

M. Guy LEFRAND

5 milliards pour le GEA, cela paraît beaucoup quand même.

M. Bruno GROIZELEAU

5 millions d'euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous voyez, il y en a au moins un qui vous écoute.

M. Bruno GROIZELEAU

Tout en diminuant nos ressources, l'État poursuit ses transferts de charges aux collectivités. Si nous prenons les recettes de fonctionnement, les dotations de l'État représentent près de 30% de nos recettes. S'agissant des recettes fiscales, la recette 2015 de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est de 5,3 M€. La direction départementale des finances publiques nous a notifié une estimation pour 2016 de l'ordre de 5,1 M€, soit une recette qui diminuerait de 200 K€. La loi de finances pour 2016 pourrait fixer à 1% le taux national de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, c'est-à-dire des bases. Les efforts de bonne gestion déployés au GEA permettent de tenir l'engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Je ne vais pas vous les répéter, vous les avez vus. Le taux, par exemple, de la taxe d'habitation est de 8,82 et restera de 8,82%. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est estimé avec une croissance potentielle nette de 200 000 € par rapport à 2015. La stratégie du GEA concernant la section de fonctionnement est claire et déterminée : contenir les dépenses courantes de fonctionnement, chercher des gisements d'économies. Il s'agit de :

- réaliser le programme d'investissements qui est défini dans le contrat d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- s'efforcer de maintenir la capacité de désendettement sous un seuil de 10 ans.

Pour cela il est nécessaire de maintenir en 2016 un autofinancement net positif. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient être inférieures à 93% des recettes réelles attendues, soit moins de 61 M€. Cela correspond à un effort significatif sur la gestion des services. À effectif constant, la masse salariale sera globalement contenue malgré le glissement vieillesse technicité (GVT). Le GEA poursuivra la maîtrise de sa masse salariale, notamment par la modération des heures supplémentaires, par une politique volontariste de diminution de l'absentéisme couplée à la limitation des « contrats courts ». Les mutualisations de personnel seront prolongées et amplifiées. La préparation du BP 2016 intègre la baisse des recettes et les efforts sur les charges. Toutefois, malgré le désendettement confirmé en 2015, la ponction de l'État est si concentrée (sur 4 ans) que l'épargne nette s'en trouvera amoindrie dès 2016, car cela se cumule avec les fortes augmentations en 2015 des tarifs du SETOM (+25%) et celles que celui-ci prépare pour 2016. Ce double impact réduit mécaniquement l'épargne nette du GEA. De nouveaux choix de gestion et de politique publique devront être opérés courant 2016. Le produit fiscal et la DGF perçus par le GEA sont partiellement destinés aux reversements aux communes membres : 49% sont reversés. Toute chose égale par ailleurs, pour compenser intégralement la perte globale de recettes de fonctionnement, il faudrait réduire de 35% en volume les charges à caractère général et des charges de gestion courante.

Le GEA a poursuivi le travail de prospective financière. Le rythme de prélèvement financier opéré par l'État sur la DGF, combiné avec la politique tarifaire engagée par le SETOM, risquent d'entraîner une impasse financière à compter de 2017 pour le GEA, avec une épargne nette qui deviendrait négative dès 2018. Des contre-mesures (économies, mutualisations, non remplacements, investissements productifs, nouveaux projets) sont en cours d'étude et de déploiement pour atténuer l'impact financier de 2017.

Le scénario au fil de l'eau, qui consiste en une prolongation du rythme des dépenses et recettes constaté, montre qu'en l'absence de mesures visant à maîtriser la section de fonctionnement et, en résultante, l'évolution de l'épargne de gestion, l'impasse financière se présenterait dès 2017. C'est pourquoi nous avons pris un scénario « volontariste » qui intègre des mesures évolutives de réductions des charges de fonctionnement comprenant une masse salariale (hors mutualisation) progressant de 2% en 2015 à stable en 2018, ainsi que des charges de gestion réduite de -3% en 2015 à stable à compter de 2018. Les errements de gestion du SETOM, dont l'impact financier est de l'ordre de 1 M€ par an pour le GEA, semblent précéder un plan programmé d'augmentations tarifaires pour 2016. Chacun comprend que des décisions importantes et courageuses seront nécessaires dès 2016 pour assurer le financement pérenne des investissements du GEA, nécessaires pour préparer l'avenir du territoire.

En ce qui concerne notre section d'investissement, en deux ans le GEA s'est nettement désendetté. Grâce à une gestion active et avisée de la dette, l'encours d'emprunt a été réduit de plus de 2 M€, cela rien que sur le budget principal. En 2016 il faut envisager de recourir davantage à l'emprunt, afin de maintenir un niveau significatif d'investissement. Le GEA poursuivra sa politique résolue en faveur de l'investissement, à hauteur d'au moins 18 M€ en 2016, voire davantage. Nous sommes en effet en train de rendre les derniers arbitrages budgétaires. La nouvelle programmation d'investissements comprendra non seulement le phasage initial du nouveau contrat d'agglomération et mais aussi le nouveau PPI (en cours d'élaboration) ainsi que les équipements structurants du GEA (véhicules techniques, constructions, réhabilitations, mises aux normes, etc.), les fonds de concours et toute la partie voirie. Au total, il sera proposé au budget primitif 2016 une enveloppe minimale de 18 M€ de crédits d'investissement, avec un recours à l'emprunt plafonné à 12 M€ afin de maîtriser l'encours de la dette. Les actions qui excéderaient cette enveloppe et qui ne seraient pas retenues dès cet exercice seront inscrits sur les exercices immédiatement ultérieurs.

En ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la situation financière esquisse pour le budget eau une consommation des excédents constatés sur la section d'investissement, et une diminution du résultat de fonctionnement en lien avec les baisses de consommation. Pour le budget assainissement, l'excédent financier restera important pour la partie investissement, compte tenu notamment de l'abondement encore important de subventions et de prêts à taux zéro. Les efforts de gestion et d'optimisation effectués depuis deux ans permettront, après la baisse de 5% du prix de l'eau intervenue en 2015, de proposer une baisse générale du prix de l'abonnement pour les particuliers (10%), pour les institutions et pour les entreprises du GEA.

Budget de l'eau

La gestion de l'eau repose sur une combinaison de critères :

- une baisse des m³ d'eau vendue (nette depuis deux ans),
- une forte diminution des subventions allouées par le Département.

Les hypothèses d'investissement révisées sont calées sur un programme de 10 ans de 30 M€, dont :

- des travaux service d'exploitation eau potable : 7,9 M€ ;
- des opérations de sécurisation/création des réseaux : 7,6 M€ ;
- des investissements récurrents du service : 4,7 M€.

Budget de l'assainissement

Le programme d'extension de la zone de collecte et le souhait de certaines communes d'être rapidement raccordées font que les hypothèses revues sont calées sur un programme non plus de 20 ans mais de 16 ans, avec des montants de 60 M€.

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dès 2015, les fondamentaux de rétablissement de l'équilibre financier de ce budget sont réunis. Le programme de recouvrement progressif des avances sur travaux auprès des pétitionnaires permettra de ne pas recourir à une augmentation tarifaire.

Budget Mobilités Durables

Le produit du versement transport reste globalement stable. Il est de l'ordre de 7,8 M€. En face, le budget Mobilités enregistre une hausse des dépenses de gestion liée au contrat de délégation de service public. Il en résulte une épargne de gestion et une capacité d'autofinancement qui sont en réduction d'une année sur l'autre. Le GEA maintiendra ses engagements d'investissement et de phases expérimentales sur le réseau, mais devra dans l'avenir prioriser les investissements les plus significatifs. Le plan pluriannuel d'investissement 2015-2017 prévoit un projet de 8 M€.

Zones d'activités

Les perspectives de déficit consolidé ont été partiellement confirmées par le compte administratif 2014, à hauteur de 12,5 M€. Un tableau vous montre le déficit qui pourrait être global et qui approche les 22 M€ à la fin, lorsque les zones seront toutes commercialisées.

La dette du GEA (tous budgets confondus)

Le taux variable reste statistiquement plus avantageux et plus souple que le taux fixe. Le recours au taux variable reste donc à privilégier pour les financements 2016. Quelques indicateurs de notre dette – encours consolidé :

L'annuité de remboursement sera de 14,3 M€ en 2016, dont 10,1 M€ pour le remboursement en capital et 4,2 M€ pour les intérêts. L'année 2015 a connu un désendettement encore plus prononcé qu'en 2014 : tous budgets confondus, nous nous sommes désendettés de 5,7 M€, contre 4,1 M€ l'année précédente, soit sur deux ans 9,8 M€ d'endettement en moins. L'encours de dette du GEA est désormais composé de 55 emprunts. L'encours actuel (au 1er janvier 2016) est de 148,8M€, avec la répartition suivante : 51 % taux fixe, 32,6 % taux révisable et 16,4 % de produits structurés. C'était l'inverse il y a deux ans. Le taux d'intérêt moyen payé en 2015 devrait ressortir à 2,85 %. Les normes des EPCI de même strate que nous sont de l'ordre de 3,30%. Les produits structurés sont désormais au nombre de cinq. Vous avez tous les tableaux qui vous expliquent le vieillissement de cet encours.

M. Guy LEFRAND

Et ils sont bien lisibles.

M. Bruno GROIZELEAU

Et là ils sont très bien lisibles. Heureusement que vous les avez sur papier.

En conclusion de ce document d'orientations budgétaires, le contexte financier défavorable, qui enserme le GEA, entre d'un côté les baisses massives de dotations de l'État et de l'autre la grave dérive financière du SETOM, oblige le GEA à poursuivre les recherches d'économies. Les coûts de gestion doivent être réduits pour préserver ou développer notre capacité d'investissement. Tous les investissements prévus sont tournés vers la recherche de l'attractivité du territoire. Tous ces investissements ont aussi pour fonction de générer des recettes nouvelles ou, pour d'autres, de réduire nos frais de gestion courante. Le contexte général et la nécessité d'évoluer sont aussi l'occasion de faire bouger les lignes. C'est tout le sens de la démarche de fusion engagée avec la Communauté de Communes de la Porte Normande, démarche conjuguée au mouvement relancé en 2015 de mutualisations avec les communes membres.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau.

Beaucoup de choses ont été dites, je ne reviendrai pas dessus. De toute façon nous aurons notre traduction budgétaire dans un mois, dans le cadre du budget.

Je note simplement, parce que cela a été dit rapidement au milieu de tout ce que vous avez dit, qu'après avoir baissé de 5% le prix de l'eau en 2016, en 2016 nous baissions de 10 % le prix de l'abonnement à l'eau, ce qui permettra notamment aux personnes qui utilisent peu d'eau (personnes seules, personnes âgées, personnes en situation de précarité) de voir davantage baisser leur cotisation sur le prix de l'eau. Vous voyez M. Nogarède que nous vous écoutons. C'est l'un des éléments importants de ce document, avec notamment la maîtrise des charges de fonctionnement. Il s'agit d'un sujet important, il a longtemps fait débat. Aujourd'hui nous en parlons moins, nos concitoyens sachant que nous faisons des efforts sur l'eau, et nous continuons à en faire cette année.

Quelqu'un souhaite-t-il demander la parole ?

Ah ! J'avais peur que M. Nogarède ne me la demande pas.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

M. Groizeleau nous dit que nous n'allons pas augmenter les impôts. Il est vrai que nous avons voté un engagement sur la durée du mandat.

M. Guy LEFRAND

Cela tombe bien, nous tenons nos engagements.

M. Alain NOGARÈDE

M. Groizeleau, il faudra faire des économies où vous le pouvez, mais il ne faudra pas augmenter les impôts. Deuxièmement, il y a eu des élections, donc on ne parle plus de Conseil général mais de Conseil départemental. Cela relève du détail.

Sur l'eau, vous m'avez tendu la perche. Je reconnais qu'il y a eu effectivement une baisse l'année dernière. Nous nous sommes assez battus en commission Eau et Assainissement. Cette année, la baisse porte sur le compteur, une baisse qui s'applique surtout aux personnes seules qui consomment 30 m³. Le mètre cube d'eau sera moins cher si on en consomme plutôt 30 que 120. Cela va dans la bonne direction.

Alors, comme vous dites que nous sommes écoutés, je vais vous faire une proposition pour l'année prochaine. Vous avez fait l'eau et les compteurs, il faudra aller voir un peu du côté de l'assainissement, en sachant qu'il y a l'assainissement collectif et l'assainissement individuel. Je crois qu'il faut continuer dans cette direction, parce que cela touche directement au budget des familles, et dans le contexte actuel, il y a deux façons de faire augmenter le pouvoir d'achat : soit en augmentant les salaires et en gardant les mêmes dépenses ; soit, le salaire n'augmentant pas, en baissant les dépenses, ou au moins en maintenant les dépenses à taux égal. Aussi, il faut continuer dans cette direction sur l'eau, et comme cela nous pourrions être fiers dans trois ou quatre ans et dire que nous ne sommes plus les champions de France – même si nous ne l'avons jamais été totalement, quoi qu'en dise la presse.

M. Guy LEFRAND

Nous serons les champions de France de la baisse.

M. Alain NOGARÈDE

Je crois donc qu'il faut continuer dans ce sens-là. Je prends note qu'il y aura bientôt un PPI et que nous en aurons connaissance, le PPI étant un document important pour programmer dans les années qui viennent les investissements. S'agissant de l'investissement, je me plains assez chaque année du taux de réalisation, donc je pense qu'il est sage d'en rester à 18 M€. Si déjà nous réalisons ces 18 M€ d'investissement, nous améliorerons le taux de réalisation, ce qui est une bonne chose au niveau du budget. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous parlerons peut-être ensuite des Mobilités avec le rapport sur les transports.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Concernant l'assainissement, vous l'avez entendu, nous avons pris un attachement particulier sur le SPANC qui, lorsque nous sommes arrivés, était dans une situation très compliquée, et justement pour éviter d'augmenter et les taxes et les coûts sur le SPANC, nous avons travaillé avec notre vice-président en charge de l'assainissement afin de régler petit à petit le problème de ce budget annexe qui était ultra déficitaire, pour éviter d'aggraver les difficultés, notamment en zones rurales, le SPANC étant évidemment plutôt en zones rurales. Là aussi il s'agit d'un travail que nous avons d'ores et déjà mené. Je vous remercie de me donner l'occasion de le souligner une nouvelle fois.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voudrais faire un petit commentaire sur ce qu'a dit Alain Nogarède à propos du fait que nous n'augmentions pas les impôts. Il a fallu faire des efforts sur les charges. Quand ont commencé les arbitrages il y a deux mois, nous étions en déficit : les charges étaient supérieures aux recettes sur l'année 2016, avant les reports, de plus de 2 M€. Aujourd'hui, nous sommes à l'équilibre, et nous avons même un virement, c'est-à-dire que nous avons réussi à trouver plus de 2 M€. Cependant, je pense que nous ne pourrions pas le faire tous les ans. À force de diminuer les charges, au bout d'un moment nous ne pourrions plus. Mais comme nous avons pris un engagement au début du mandat et qu'il faudra le tenir, il faudra que nous regardions ou que nous différions des actions. Nous y arriverons.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Il n'y a pas de vote sur ce débat. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons passer au dossier suivant.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DEBAT** des Orientations budgétaires 2016, avant le vote du Budget primitif 2016.*

Exercice 2015 – Décision modificative n°4

M. Guy LEFRAND

Une décision modificative.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit des dernières décisions modificatives de l'exercice 2015. Vous avez de nombreuses décisions, de compte à compte, qui sont surtout comptables. Par exemple, les prêts d'honneur seront attribués par l'association Initiative Eure et non directement par le GEA, qui en revanche versera une subvention à cet effet. Ainsi, la dépense que nous avons prévue en investissement est reportée en fonctionnement. La clôture définitive des budgets annexes Cité artisanale et Construction Location nécessite une écriture d'amortissement pour la valeur nette comptable des immobilisations. Les soldes de refacturation mutuelle des services propreté et espaces verts entre le GEA et la Ville d'Évreux nécessite de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes. Enfin, une échéance de 2014 n'ayant pas été rattachée au bon exercice, ce qui me gêne davantage, il est nécessaire de reprendre les crédits nécessaires pour solder cette opération. Par ailleurs, une régularisation sur acompte permet d'atténuer cette charge pour une charge nette de 136 371 €. Je présente tout, et vous faites voter ensuite toutes les délibérations. Sur le budget Eau, la pose de compteurs est réalisée par les services en régie du GEA. Il convient de procéder à l'immobilisation de ces travaux en vue de leur amortissement financier. Sur le budget Assainissement, en investissement, le versement de prêts à taux zéro en fin d'exercice par l'Agence de l'Eau Seine Normandie permet, compte tenu du calendrier de réalisation des travaux à venir, d'ouvrir une éventuelle possibilité de remboursement anticipé de dette. Enfin, consécutivement aux dernières délibérations, nous avons aussi la clôture définitive du budget Construction Location qui nécessite une écriture d'amortissement pour la valeur nette comptable des immobilisations de ces budgets. Voilà en résumé toutes les décisions modificatives.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des questions sur ce dossier assez technique de régularisation ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°4 de l'exercice budgétaire 2015

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous ai dit en introduction que Mme Chargelègue avait démissionné et qu'elle devait être prochainement remplacée par Mme Maryata Konté. Je suis heureux de la voir arriver parmi nous ce soir. On m'avait dit que vous ne pourriez pas être présente, donc je suis heureux de vous voir et de vous accueillir au sein de notre assemblée, et je vous souhaite de bons débats et beaucoup de courage, parce que parfois nos réunions sont longues, bien que souvent passionnantes. Merci d'être arrivée et merci de nous avoir rejoints.

M. Alain NOGARÈDE

Nous augmentons nos effectifs de 33%.

M. Guy LEFRAND

Si je peux me permettre, quand on passe de 2 à 3, on augmente les effectifs de 50%, M. Nogarède. Allez M. Groizeleau, vous qui vous y connaissez mieux en mathématiques que M. Nogarède.

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement. En effet, pour que nous puissions continuer à fonctionner avant le vote du budget 2016, nous devons prendre cette délibération, qui nous permet de commencer ou de poursuivre nos investissements.

Le vote de notre budget interviendra fin janvier, ce qui n'est pas trop loin, mais certaines communes attendant fin mars-début avril, nous avons donc cette possibilité. Cette délibération revient à prendre ligne par ligne ce qui était ouvert en 2015 et à le reporter sur 2016 à hauteur de 25%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération purement comptable pour permettre à la structure de continuer à fonctionner. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER, jusqu'à l'approbation du BP 2016, diverses dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2015 et les dépenses liées à une ACP dans la limite des crédits de paiement 2016 tels que connus fin 2015. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2016 lors de son adoption.**

Budgets annexes Construction Location et Cité artisanale – Autorisation donnée au comptable public de prendre en charge des écritures

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Les budgets annexes Construction Location et Cité artisanale sont des budgets inactifs qu'il convient de clôturer définitivement. Afin de les clôturer (par la délibération suivante), il faut amortir les dernières immobilisations avant d'apurer les comptes, ce qui nous est proposé par le Trésorier payeur.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE Monsieur le Comptable public à prendre en charge les schémas d'écritures rectificatives tel que décrits ci-dessous, APPROUVE l'amortissement en une seule fois des immobilisations ainsi imputées et simultanément à la régularisation des écritures et AUTORISE Monsieur le Comptable public à apurer les comptes 2031 et 28031 ainsi respectivement débités et crédités**

Budget annexe Construction Location					
Montant en euros HT	Objet	Bordereau mandat Exercice	Nature erronée	Écritures à prendre en charge en dépenses	Écritures à prendre en charge en recettes
3 620,00	Frais d'études	B1M1EX2002	2313	Recette au compte 2313	Dépense au compte 2031
3 050,00		B2M2EX2002			
6 670,00	TOTAL	B1M1EX2005			
Budget annexe Cité artisanale					
Montant en euros HT	Objet	Bordereau mandat Exercice	Nature erronée	Écritures à prendre en charge en dépenses	Écritures à prendre en charge en recettes
10 100,60	Frais d'études	B1M1EX2005	2313	Recette au compte 2313	Dépense au compte 2031
		B2M2EX2005			
		B1M1EX2004			
		B2M2EX2004			
10 100,60	TOTAL				

Budgets annexes Construction Location et Cité artisanale – Clôture définitive au 31 décembre 2015 – Intégration du résultat au budget principal du GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de la clôture définitive, au 31 décembre 2015, avec intégration du résultat au budget principal. Pour le budget annexe Construction Location, le résultat consolidé est de 6 670 €. Pour le budget annexe Cité artisanale, il est de 10 101 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci M. Groizeleau.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de la clôture définitive des budgets annexes Construction Location et Cité artisanale et **AUTORISE** Monsieur le Comptable public à procéder à la reprise des résultats au budget principal du GEA.

Budget annexe Construction Location	
Résultat d'investissement	6 670,00
Résultat de fonctionnement	0,00
Résultat Consolidé	6 670,00

Budget annexe Cité artisanale	
Résultat d'investissement	10 101,00
Résultat de fonctionnement	0,00
Résultat Consolidé	10 101,00

Biopépinière scientifique de Miserey – SAS ENTOMA – Annulation de la délibération 2 du 8 juillet 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de l'annulation d'une décision qui portait sur l'attribution à la société ENTOMA d'une surface supplémentaire à la Biopépinière. Cette société s'étant installée dans un autre département, nous vous demandons de procéder à l'annulation de cette décision.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la décision n°2 en date du 8 juillet 2015 visant à louer à la SAS ENTOMA des locaux de la BioNormandie pépinière scientifique de Miserey, cette société ayant décidé de quitter le territoire

Biopépinière scientifique de Miserey – Octroi d'une bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) à la société INSECTES&VOUS

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes dans le dispositif de l'octroi d'une bourse à l'initiative et à l'innovation.

Nous avons eu la candidature d'une nouvelle société, INSECTE&VOUS, spécialisée dans la fabrication de pâtes alimentaires à base de farine d'insectes.

M. Guy LEFRAND

Nous perdons ENTOMA, mais nous gagnons INSECTE&VOUS. Génial !

Mme Stéphanie AUGER

Ce n'est pas mal.

M. Guy LEFRAND

Nous allons vous laisser essayer alors.

Mme Stéphanie AUGER

La matière première importée est transformée en farine, qui est elle-même transformée en pâtes alimentaires à haute valeur énergétique, qui s'adressent plutôt à un public de sportifs.

M. Guy LEFRAND

À nous tous alors.

Mme Stéphanie AUGER

Elles conviennent à des régimes spéciaux ultra protéinés. Ce monsieur a adressé une demande de bourse, qui lui a été octroyée. Je vous rappelle que la bourse prévoit une exonération de loyers à la Biopépinière les douze premiers mois et un loyer à hauteur de 80% les onze mois suivants, soit une dotation maximale de 21 K€ sur 23 mois.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes toujours favorables à une implantation d'entreprise. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à la société **INSECTES&VOUS** une Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) d'un montant de 21 000€ HT au maximum et **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération. La société **INSECTES&VOUS**, spécialisée dans la fabrication de pâtes alimentaires à base de farine d'insectes, s'installera dans la BioNormandie pépinière scientifique de Miserey, la Bourse octroyée couvrant les frais d'occupation à concurrence maximale de 21 000 €

Parc d'activités du Long Buisson – Neutralisation temporaire de parcelles au profit de la SCI TEMPORIS

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

En 2014, la SCI TEMPORIS se portait acquéreur d'un ensemble de parcelles sur Le Long Buisson, ce qui a permis l'implantation du groupe ADS RAKUTEN. Ils reviennent vers nous pour un autre bâtiment qui se situerait derrière le fameux bâtiment ADS RAKUTEN, pour faire un bâtiment de logistique à haute valeur ajoutée d'une superficie d'environ 11 000 m². Ils nous demandent de neutraliser temporairement la commercialisation pour affiner leur projet, c'est-à-dire de ne pas proposer pendant trois mois ce terrain à la commercialisation, soit jusqu'au 31 mars 2016.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la suspension temporaire de la commercialisation des parcelles ZD92, ZD93 et ZD113 du Parc d'activités du Long Buisson, jusqu'au 31 mars 2016 au profit de la SCI TEMPORIS, dans l'attente de la finalisation de la conception du projet que celle-ci envisage de réaliser sur ces parcelles, **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à cette suspension temporaire de la commercialisation des parcelles précitées et **PREND ACTE** que le conseil communautaire sera sollicité pour décider de la vente des terrains à la SCI TEMPORIS dès lors que celle-ci aura transmis au GEA sa proposition d'acquisition des parcelles.

Projet de développement CARREFOUR - Participation pour équipements publics exceptionnels

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier important, n'est-ce pas Mme Auger ? Vous devez l'avoir sur table.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, parce qu'il y a une petite modification. Les sociétés immobilières Carrefour et Carmila France portent un projet d'aménagement et de valorisation de l'entrée d'agglomération par la restructuration de l'ensemble commercial existant. Ces sociétés ont fait part de la nécessité de réaliser deux giratoires dans le cadre de leur projet commercial. Le Bureau communautaire, par délibération du 10 juin 2015, a autorisé le Président à signer avec la société immobilière Carrefour une convention qui fixait les modalités techniques et financières de la participation pour les équipements publics exceptionnels due par cette société. Je vous rappelle qu'il s'agit de deux giratoires et de la reprise de la voirie existante. Il apparaît nécessaire d'adapter la décision prise par le Bureau communautaire, notamment sur les points financiers, et d'indiquer dans la convention le montant définitif des travaux, soit 840 000 €.

M. Guy LEFRAND

C'est toujours bien quand le privé paie des équipements publics. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Dans la convention, en page 4 ou 5, la phase 1 de 20% est-elle à la charge du GEA pour amorcer les ronds-points ? Phase 2 et phase 3 : 40% et 40%. Vous regarderez, et vous me le ferez savoir.

M. Guy LEFRAND

Nous vous donnerons la réponse. Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour répondre à votre question, M. Nogarède, Carrefour finance bien ces 20%.

Vous voyez l'efficacité de nos services : la question est à peine posée que déjà vous avez la réponse.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE**, dans le cadre du projet de développement de Carrefour, le Président à signer les conventions fixant les modalités techniques et financières de la participation pour équipements publics exceptionnels à passer avec les Sociétés Immobilière Carrefour et Carmila France, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, **DONNE SON ACCORD** aux communes compétentes (Evreux, Guichainville, le Vieil-Evreux) pour la fixation, dans les arrêtés de permis de construire afférents, selon des modalités de répartition définies par elles, d'une participation pour équipements publics exceptionnels d'un montant total de 840 000 euros, soit 100% du montant des travaux hors taxe nécessités par le projet et réalisés par le Grand Evreux Agglomération, ainsi qu'aux conditions de son actualisation.*

Bourse aux Pépins de la Smart'Up Normandy Connexion – BPS' – Subvention à M. ROQUES et à M. VERHOEF

M. Guy LEFRAND

Enfin, le dossier n°19, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la Bourse aux Pépins de la Smart'Up. Je vous rappelle que la Smart'Up est une pépinière ayant pour vocation d'accompagner le lancement d'entreprises innovantes dont le cœur de métier est le numérique en lien avec la Base Aérienne 105. Ce projet est porté par trois partenaires qui sont la CCI de l'Eure, la Base Aérienne 105 et le GEA. Le GEA contribue à cette pépinière via une subvention plafonnée à hauteur de 20% des loyers. Suite au premier comité Smart'Up, nous avons deux pépins, l'un implanté à la Base Aérienne 105 et l'autre à la CCI.

Cette subvention plafonnée à 20% des loyers correspond à une subvention de 660 € au premier pépin et pour 12 mois d'occupation, et de 290,40 € au deuxième pépin pour 12 mois d'occupation.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci Mme Auger.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une bourse de 660 € à M. Roques, pour 12 mois d'occupation, et une bourse de 290,40 € à M. VERHOEF pour 12 mois d'occupation, tous deux pépins de la Smart'up Normandy Connexion-BPS'*

Contrat de ville – Charte « Entreprises et Quartiers »

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Ce dossier concerne la charte « Entreprises et Quartiers ». Vous le savez, nous avons signé un contrat de ville le 8 juillet 2015. Le contrat de ville est le document contractuel et stratégique qui vise à préciser les engagements, les moyens humains, matériels et financiers de l'ensemble des partenaires signataires, au premier rang desquels notre Agglomération, la Ville d'Évreux, l'État, mais également le Département et la Région. Dans ce cadre-là, la loi LAMY, qui porte réforme sur la politique de la ville, introduit une nouveauté, qui est d'impliquer les acteurs économiques dans la signature de ce contrat de ville pour les quartiers prioritaires. Au travers de cette délibération, l'idée est d'inviter l'ensemble des acteurs économiques, en particulier les entreprises, à s'engager sur un certain nombre de moyens, et pas seulement sur l'emploi, même si l'emploi est un point important : éducation, stage, mécénat d'entreprise, tutorat, et pourquoi pas par du soutien à la vie associative. Cette charte est une première pierre, un premier pas, l'idée étant ensuite d'enchaîner sur des conventions bilatérales entre ces mêmes entreprises et notre établissement, puis de les amener progressivement à signer le contrat de ville. Je terminerai ma présentation en remerciant ma collègue Stéphanie Auger, sans la contribution active de laquelle cela n'aurait pas pu se faire. Ce dossier est un peu notre bébé.

M. Guy LEFRAND

Si vous faites des bébés ensemble ! C'est le scoop du soir ! Je vais vous proposer de voter pour la survie du bébé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de laisser vivre leur bébé.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la « Charte socle entreprises et quartiers », et les conventions d'application particulières à passer avec chaque entreprises partenaire, ainsi que les avenants éventuels à intervenir. Cette charte s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et engage les signataires à contribuer concrètement au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, en collaboration avec les pouvoirs publics.*

Pépinière Solidaire – Demandes de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci. Bonsoir, chers collègues.

Lutter contre le chômage est une nécessité pour nous grâce à la stratégie de développement économique sur notre territoire, stratégie qui s'appuie sur une forte dynamique d'attractivité et d'emploi, sur une attractivité économique génératrice de projets et surtout de gisements d'emplois pour les années à venir, notamment au travers d'accompagnements qui y sont associés.

Cette stratégie doit pouvoir offrir une opportunité d'emploi à chaque habitant et accompagner les talents notamment des quartiers prioritaires (mais pas uniquement) vers le marché de l'emploi, la finalité étant l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi durable.

L'objet de cette délibération, ce soir, est de mettre en place des synergies entre les multiples dispositifs et acteurs qui interviennent dans l'appui aux entreprises et à l'emploi. La Plateforme d'Émergence de Projets et d'Insertion du Territoire d'Évreux (PEPITE) basée sur le quartier de Nétreville est une initiative unique en son genre dans l'Eure, qui a pour enjeux la création et la reprise d'entreprises, la mise en lumière des multiples dispositifs d'accompagnement et de financement à destination des entrepreneurs, pour mieux comprendre et maîtriser l'ensemble des informations. Pour rappel, quand nous sommes arrivés aux responsabilités, la PEPITE accueillait déjà depuis 2009 une plateforme d'insertion avec deux acteurs : CICERONE, sur les activités autour du vélo (15 postes), et CURSUS, dans le secteur du bâtiment (22 postes). Elle était aussi censée accueillir et favoriser le développement de la création de micro-entreprises avec la mise en place d'une pépinière qui n'a pas pu voir le jour, faute peut-être de portage politique. La PEPITE était inscrite dans le programme de revitalisation urbaine et sociale de Nétreville et le bâtiment a fait l'objet d'importants travaux à hauteur de 299 192 €, financés à 50% en partie par le GEA et 50% par les fonds FEDER. De même, l'équipement numérique, inscrit lui aussi dans le schéma des usages numériques, et le mobilier de bureau sont financés à 50% par le GEA et le FEDER, à hauteur de 33 593 €.

Il s'agit ici de créer un lieu unique d'appui à l'entrepreneuriat afin d'optimiser et simplifier la démarche entrepreneuriale et/ou reprise d'entreprise pour tous les publics et en particulier les publics des quartiers prioritaires, en leur permettant d'être mieux informés, orientés et appuyés dans la construction de leur projet. Pour ce faire, la PEPITE a besoin d'un pilotage et d'une animation assurés par des ressources dédiées. Il s'agit donc de créer un poste de coordonnateur/animateur qui aura en charge :

- d'assurer l'accueil ;
- de coordonner et mobiliser les partenaires ;
- de mettre en place des réunions d'information ;
- de participer à des actions de communication (ateliers thématiques, salons professionnels...) ;
- la gestion administrative et des plannings ;
- d'assurer un *reporting* régulier de suivi de l'activité.

De nombreux contacts ont d'ores et déjà été pris pour mobiliser les financements nécessaires, et notamment auprès de la CDC, du Conseil régional, des Fondations ERDF et SNCF, de Pôle Emploi (dans le cadre de son enveloppe d'actions innovantes), du Fonds de revitalisation GSK. D'autres contacts vont aussi être pris dans les semaines à venir auprès de la Caisse d'Épargne, de la Poste ainsi que de l'ANRU dans le cadre de ses appels à projets.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout document y afférent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un beau dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la pépinière solidaire sur le site de la Pépité, les subventions pouvant être obtenues par le GEA auprès des différents organismes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions ; le budget annuel prévisionnel est de 85 000 €, cofinancé à hauteur de 67 000 € par le FSE, la CDC, le Fonds de revitalisation GSK, Pôle Emploi et diverses Fondations

Bus pour l'Emploi – Demandes de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Dans la continuité logique du rapport qui vient de vous être présenté, nous avons également fait le choix d'une politique ambitieuse et opérationnelle en matière d'emploi au GEA. Aussi, être « connecté » est un facteur essentiel de réussite dans la recherche d'emploi et de compétences. Il est donc essentiel de multiplier les points de contact entre employeurs et demandeurs d'emploi. Ainsi, la convergence de la stratégie notamment pour les quartiers « Politique de la Ville » avec celle de l'Agglomération s'exprime par un principe : « Le territoire doit pouvoir offrir une opportunité d'emploi à chaque habitant ». Par conséquent, nous souhaitons développer des outils en proximité de l'entreprise, des demandeurs d'emploi et des projets du territoire, pour permettre un accès large à l'emploi, y compris pour les habitants les plus démunis. Aussi, soucieux d'être au plus près de la population et de créer une dynamique positive autour de l'emploi, ce sont les structures qui se déplacent et qui vont à la rencontre des demandeurs d'emploi, des futurs créateurs et des entreprises. Notre objectif, et c'est l'objet de cette délibération, est de créer une unité mobile qui sillonne le territoire du GEA aussi bien en milieu rural qu'au cœur des quartiers Politique de la Ville.

Le Bus pour l'Emploi est le nom de ce projet qui aura pour missions de :

- conseiller les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi ;
- faciliter les rencontres entre les professionnels de l'emploi, de la formation et les demandeurs d'emploi ;
- sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat ;
- réaliser des entretiens de recrutement ;
- mettre en place des actions thématiques ponctuelles lors de grands événements (forums, emplois saisonniers...)
- être un support d'animation, de communication et d'information sur l'emploi, l'insertion et la formation.

Le bus sera constitué de plusieurs espaces :

- un espace d'information et de formation ;
- un espace Emploi avec les partenaires de l'emploi et de la formation ;
- un espace création avec les partenaires de la création.

D'autres compléments d'information vous sont fournis dans la délibération. Enfin, en investissement, il est nécessaire de prévoir *a minima* une enveloppe de 30 000 €. Afin de réduire le coût de l'aménagement, il est proposé d'étudier la possibilité de faire appel aux structures d'insertion par l'activité économique ou d'un chantier école et de solliciter les fondations. En fonctionnement, une enveloppe de 40 000 € est estimée, comprenant principalement le coût salarial du poste de chauffeur/animateur de ce bus. Comme pour la délibération précédente, de nombreux contacts ont d'ores et déjà été pris, notamment auprès de la CDC qui a aussi accueilli favorablement le projet, le Conseil départemental, les Fondations ERDF et SNCF, Pôle Emploi, dans le cadre de son enveloppe d'actions innovantes, l'État, le Fonds de Revitalisation, les fondations Caisse d'Épargne et La Poste ainsi que l'ANRU dans le cadre de ses appels à projets. Pour ce faire, il vous est demandé d'autoriser le Président à solliciter ces fonds mais aussi à mettre à disposition ce fameux bus, qui doit être récupéré parmi les véhicules reclassés du parc ou sorti des rangs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tout pour l'emploi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tout le monde est favorable à l'emploi, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **SOLLICITE**, dans le cadre de la création du Bus pour l'Emploi, les subventions pouvant être obtenues par le GEA auprès des différents organismes et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions ; le budget annuel prévisionnel est de 40 000 €, cofinancé à hauteur de 35 000 € par l'Etat, le FSE, la CDC, le Fonds de revitalisation GSK, Pôle Emploi et diverses Fondations*

Plateau de recherche et de transfert de l'Eure (PRT 27) – Modification de l'échéancier de versement – Avenant n°3

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Ce dossier concerne le plateau de recherche et de transfert de l'Eure (PRT 27), un établissement situé rue Saint-Germain qui accueille des chercheurs. Il faut renforcer la sécurité en raison de manipulations de molécules dangereuses. La construction a pris un certain retard du fait qu'il faut renforcer certains équipements. Le solde des travaux aura donc lieu simplement au 2^{ème} semestre 2016.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci M. Bibes.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer avec le Conseil départemental pour le report en juin 2016, du versement du solde de la participation du GEA (solde de 150 000 € sur un montant total de participation de 500 000 €) au financement du Plateau de recherche et de Transfert (PRT 27) réalisé par le département sur le site de l'IUT, ainsi que tout autre avenant qui pourrait intervenir.

EPIC Office de tourisme et de Commerce du Grand Évreux - Convention de partenariat 2016/2020 GEA/OTC

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Voici une première délibération qui concerne la convention de partenariat entre l'Office de tourisme et de commerce et le GEA. L'Office de tourisme et de commerce déploie son action sous l'impulsion stratégique et financière du GEA, à visée de retombées économiques et d'attractivité du territoire. Afin d'impulser une nouvelle dynamique touristique et commerciale très forte sur notre territoire, l'Office de tourisme a évolué en Office de tourisme et de commerce (OTC), d'où la nécessité de revoir la convention de partenariat qui liait l'Office de tourisme, dans son ancienne appellation, et le GEA, convention qui courait sur la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Pour la nouvelle création avec option Commerce, nous avons élaboré une nouvelle convention, qui s'inscrit évidemment dans la nouvelle stratégie touristique du territoire, avec des objectifs et des indicateurs de performance pour l'Office de tourisme dont les missions sont proches de celles du commerce (accueil du public, information, promotion et animation commerciale).

Au niveau de la convention, nous retrouvons les compétences, rôles et missions du GEA, les compétences et rôles de l'Office de tourisme et de commerce, les missions qui lui sont dévolues, ses engagements et ses obligations, ainsi que les dispositions et engagements financiers du GEA. Voilà résumée en quelques mots cette délibération. La gestion financière sera assez souple, puisque, chaque année, nous serons amenés à délibérer sur les grandes lignes du plan d'action de l'Office et les moyens financiers que nous mettrons à sa disposition. S'agissant du fonctionnement de l'Office, il est proposé de verser cette subvention de fonctionnement dès le mois de janvier à hauteur de 40%. Un deuxième acompte sera versé en mai sur une base de 30%, et le solde sera versé en septembre. Cette délibération concerne également l'abrogation de la précédente convention de partenariat.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce beau dossier de l'Office de tourisme et de commerce avance bien.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ABROGE** la précédente convention couvrant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir entre le Grand Evreux agglomération et l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux pour la période 2016 – 2020, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir.

Office de tourisme et de commerce du Grand Évreux – Composition Comité de direction – Désignation d'un 11^{ème} représentant du GEA

M. Guy LEFRAND

Sur le même sujet, nous en venons à la composition du comité.

M. Rémi PRIEZ

L'Office de tourisme et de commerce est géré par un Comité de direction. En raison de la prise d'activité par rapport au commerce, nous vous proposons de créer un 11^{ème} siège de représentant au niveau du Comité de direction pour le volet commerce, lequel sera un membre du GEA. La liste des membres vous est indiquée sur votre délibération. Pour rappel, il se compose de 10 membres élus du GEA, désignés précédemment par le Conseil communautaire et de 9 membres sociaux professionnels ainsi qu'un certain nombre de suppléants. Nous vous proposons aujourd'hui de désigner un onzième membre au sein du collège des élus, qui sera une troisième vice-présidence au niveau de l'Office de tourisme et de commerce. J'ai reçu la candidature de Mme Stéphanie Lebarbier.

M. Guy LEFRAND

Elle est adjointe au Commerce à la Ville d'Évreux.

M. Rémi PRIEZ

Elle sera là pour représenter le volet Commerce au niveau de notre Office.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Rémi PRIEZ

Je précise que les mandats de président et vice-présidents de l'Office de tourisme n'impliquent aucune rémunération ou indemnité.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, il est toujours bon de le rappeler.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** Mme Stéphanie LEBARBIER, onzième représentant du GEA au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux, **APPROUVE** la composition globale suivante du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux

Nom	Prénom
PRIEZ	Rémi
PERRIN	Marc
BENARD	Catherine
SIMON	Stéphane
MABIRE	Arnaud
AUGER	Stéphanie
ROUSSEL	Emmanuel
LESEIGNEUR	Diane
BANDELIER	Lysiane
GANTIER	François
LEBARBIER	Stéphanie

9 SOCIOPROFESSIONNELS

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
GAUBERT	Nathalie	Site Touristique Vieil-Evreux	Responsable animations
LEBEC	Sylvie	Palais des Congrès Cadran Evreux	Directrice
LE COSSEC	Yvon	Artisanat Caugé	Artisan
BERTOUT BARBEY	Viviane	Gîtes de France – Eure	Présidente des Gîtes de France 27 et propriétaire Chambre d’hôte
		UCIAL Evreux	Président ou représentant UCIAL
LENFANT	Jean-Marie	Agriculture consulaire –	Agriculteur – VP CA 27
LELIEVRE	Simone	Hôtel Evreux	Directrice
GOUEFFON- ANDRES	Béatrice	Consulaire	Vice-président de la CCIE
CALAME – LEVERT	Florence	Musée d’Evreux	Conservatrice

9 MEMBRES SUPPLEANTS

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
DUBOS	Céline	Hôtellerie	Adjointe direction
LECHEVREL	Sandrine	Hôtellerie restauration	Propriétaire
CRIAUD	Huguette	Hébergement chambre d’hôte	Propriétaire
TREVISANI	Jean-Pierre	Culture / Patrimoine	Président association Offérus
SIMON	Michel	Immobilier	Agent immobilier
DERRAR	Mohamed	GEA	Elu
BEAUVILLARD	Karène	GEA	Elu
FRERET	Robin	GEA	Elu
BROCHOT	Bernard	GEA	Elu
DE LANGHE	Christian	GEA	Elu

Aides à la création d’hébergements touristiques – Règlement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

La délibération suivante concerne l’aide à la création d’hébergements touristiques. Depuis 2011, le GEA a instauré un système d’aide à la création d’hébergements touristiques, en plus de l’aide déjà accordée par le Département. Depuis 2011, nous avons soutenu une dizaine de projets, soit 61 lits touristiques pour des aides de 61 000 €. Dans le cadre de la nouvelle politique touristique du GEA, nous avons souhaité remodeler le dispositif d’aides que nous accordons à ces créations d’hébergements. Auparavant, nous donnions en effet 1 000 € par lit, une offre assez globale. Aujourd’hui, nous proposons soit une minoration, soit une majoration, c’est-à-dire d’apporter une aide minimum de 500 € qui pourra être majorée de 1 000 € par lit si justement l’offre d’hébergements rentre dans le cadre de la politique du GEA, ce qui est assez normal. Quitte à aider des hébergeurs, autant que cela rentre dans le cadre de notre politique touristique. Pour avoir ces 1 000 €, il suffit de rentrer dans le cadre de l’amélioration des hébergements : 4 étoiles/épi/clé. (Je rappelle qu’il y a une équivalence entre étoile, épi et clé). Cela concerne également les hébergements de groupes, notamment pour la clientèle *business*, les hébergements thématiques (sport, bien-être, santé) ainsi que l’accessibilité des logements et les hébergements à Evreux, puisque nous sommes déficitaires de ce type de logements à Evreux. Nous avons institué un plafond par rapport aux projets, car il ne s’agit pas de faire exploser le budget. Nous limitons l’aide à 30% maximum du financement du projet.

Nous prévoyons le réajustement de la subvention si le projet a été également réajusté. Le règlement de cette nouvelle aide aux hébergements est joint à la délibération.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTITUE** le règlement pour l'attribution d'aides à la création d'hébergements touristiques sur le territoire

Commune des Baux-Sainte-Croix – M. De Broglie - Création d'un gîte – Subvention

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Les deux délibérations à suivre concernent justement l'attribution de ces subventions pour création de gîtes. Nous avons un premier dossier sur la commune des Baux-Sainte-Croix, M. De Broglie souhaitant créer 12 lits. Nous avons plafonné à 20% des travaux, donc la subvention vise 10 lits touristiques à hauteur de 1 500 € (500 € de base + 1 000 € de bonification thématique équestre). Nous vous proposons de voter une aide de 15 000 € pour ce gîte aux Baux-Sainte-Croix.

M. Guy LEFRAND

Il est dommage que le maire des Baux-Sainte-Croix se soit absenté au meilleur moment. Nous allons quand même voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous allons lui dire qu'il s'est abstenu, ce qui n'est pas terrible.

[*Quelqu'un dit : « Le voilà ! »*]

M. Hubert, nous considérons que vous vous êtes abstenu sur la création d'un gîte aux Baux-Sainte-Croix.

M. Xavier HUBERT

Non, non, j'y suis tout à fait favorable.

M. Guy LEFRAND

Nous allons ajouter un vote positif.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement de 15 000 € à M. De Broglie au titre de son projet de création d'un gîte sur la commune des Baux-Ste-Croix.

Commune d'Évreux - SCI l'Estringale - Création de chambres d'hôtes – Subvention

M. Guy LEFRAND

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

La dernière délibération concerne aussi l'attribution d'une subvention pour la création de chambres d'hôtes par la SCI l'Estringale à Evreux. Nous avons ici 6 lits touristiques qui rentrent dans le cadre de notre bonification (6 x 1 500 €), soit une subvention de 9 000 €, mais comme il est prévu par le règlement que nous plafonnions à 30% le montant de la subvention, cette dernière est donc ramenée à 8 029 €, c'est-à-dire à 30% des 26 764 € de travaux prévus. Je rappelle que, pour avoir droit à la subvention, les travaux doivent être d'un montant minimum de 25 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Même les Baux-Sainte-Croix votent pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement de 8 029 € à la SCI l'Estringale au titre de son projet de création de chambres d'hôtes sur la commune d'Evreux.

Droit Commun – SECOMILE - Angerville-la-Campagne – Lotissement « La Plaine aux Fraises » - Acquisition en VEFA de 6 logements individuels PLUS - Emprunts de 769 481,00 € - Garanties communautaires 50% – 384 740,50 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues. Nous avons à voir une série de garanties communautaires sur le projet ambitieux de construction de logements sur la commune d'Angerville-la-Campagne. La première garantie communautaire est pour le bailleur social qu'est la SECOMILE pour 6 logements individuels.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il m'a surpris tant il a été rapide. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 769 481,00 € euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction d'un parc social public, composé de 6 logements individuels, située « La Plaine aux Fraises » à ANGERVILLE LA CAMPAGNE (27930)

Droit Commun – SECOMILE - Angerville-la-Campagne – Lotissement « La Plaine aux Fraises » - Acquisition en VEFA de 36 logements collectifs - Emprunts de 3 047 209,00 € - Garanties communautaires 50% – 1 523 604,50 €

M. Guy LEFRAND

Il va aller encore plus vite.

M. Ludovic BOURRELLIER

Autre garantie d'emprunt, toujours sur Angerville-la-Campagne et toujours pour la SECOMILE, mais pour 36 logements collectifs en l'occurrence.

M. Guy LEFRAND

D'accord. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 047 209,00 € euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction d'un parc social public, composé de 36 logements collectifs, située « La Plaine aux Fraises » à ANGERVILLE LA CAMPAGNE (27930)

Droit Commun – SILOGE - Angerville-la-Campagne – Lotissement « La Plaine aux Fraises » - Acquisition en VEFA de 26 logements collectifs résidence séniors - Emprunts de 2 073 830,00 € - Garanties communautaires 40% – 829 532,00 €

M. Guy LEFRAND

Il va même plus vite que moi.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Toujours sur Angerville-la-Campagne, nous enchaînons sur le bailleur social qu'est la SILOGE, qui projette 26 logements collectifs.

J'apporte une petite précision : nous sommes sur une résidence séniors.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 073 830 euros souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 26 logements résidence Séniors, située lotissement La Plaine aux Fraises à ANGERVILLE LA CAMPAGNE (27930)

Droit Commun – SILOGE - Angerville-la-Campagne – Lotissement « La Plaine aux Fraises » - Acquisition en VEFA de 27 logements collectifs et individuels - Emprunts de 3 001 797,00 € - Garanties communautaires 40% – 1 200 718,80 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Toujours la SILOGE, toujours Angerville-la-Campagne, pour 27 logements collectifs et individuels.

M. Guy LEFRAND

Il se passe toujours quelque chose à Angerville. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 001 797 euros souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 27 logements collectifs et individuels, située lotissement La Plaine aux Fraises à ANGERVILLE LA CAMPAGNE (27930)

Association l'Abri - Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence Saint-Germain - Subvention de Fonctionnement 2015 – 15 000,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il vous est proposé de voter une subvention pour l'association l'Abri. Je rappelle que le GEA a historiquement un accord avec l'Abri pour un financement sur trois années. En effet, il s'agissait, au moment de l'absorption par l'Abri du Foyer des Jeunes Travailleurs, de permettre de pouvoir équilibrer dans la durée le financement de cette nouvelle entité à l'intérieur de l'Abri. J'ajoute, et nous allons en parler dans un instant, que ce budget annexe de l'Abri aura la charge de l'exploitation de la future résidence hôtelière pour nos étudiants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à l'Association l'Abri dans le cadre du Fonctionnement du Foyer des Jeunes Travailleurs, et ce au titre de l'exercice 2015

Droit Commun – Logement Familial de l'Eure - Ilot Saint-Louis – Requalification Ancienne Maternité - Acquisition en VEFA - Création d'une Résidence habitat jeunes et étudiants - Ancien Foyer des Jeunes Travailleurs - Subvention communautaire – 850 000,00 € - Annule la délibération 19 du 10 décembre 2013

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'un sujet de grande ampleur puisqu'il concerne la requalification de l'ancienne maternité de l'ancien hôpital en centre-ville. Il s'agit évidemment d'un sujet important puisque nous aurons d'ici la fin de notre mandat communautaire un nouvel équipement d'intérêt majeur en plein hyper cœur de notre agglomération. Cela a été évoqué à plusieurs reprises. Il s'agit d'avoir un accueil beaucoup plus important pour nos étudiants en matière de résidences, mais au-delà des résidences que vous connaissez, portées par le CROUS. Là il s'agit d'une résidence étudiante qui, en plus des 81 lits qu'elle proposera, disposera d'équipements de convivialité, et proposera des services aux étudiants. Cela ira donc plus loin qu'un simple hébergement. Nous avons à cœur d'accueillir nos futurs étudiants en plein centre-ville pour favoriser la mixité de nos habitants au cœur de l'agglomération mais également une animation supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un beau projet qui voit enfin son aboutissement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Bibes souhaitait dire un mot.

M. François BIBES

Je suis tout à fait d'accord, bien sûr, mais je souhaitais intervenir sur un autre sujet. Je pensais que nous devions proposer une délibération concernant le logement coopératif à Guichainville. Il y a eu une réunion hier.

M. Guy LEFRAND

Oui, mais à votre demande et à la demande de plusieurs d'entre vous, ce dossier avait été retiré au Bureau communautaire. Nous en avons délibéré ce soir en Bureau communautaire, il sera donc proposé la prochaine fois.

M. François BIBES

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Il avait été retiré à votre demande, à la demande de trois vice-présidents. Il a été représenté ce soir au Bureau.

M. François BIBES

Après visite sur site.

M. Guy LEFRAND

Il sera donc présenté au prochain Conseil communautaire. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

M. Bourrellier, j'aurai juste une question par rapport à votre commission. En relisant les délibérations, on s'aperçoit que vous n'obtenez pas le quorum au cours de ces commissions. Pouvez-vous nous apporter un début de réponse ?

M. Guy LEFRAND

Il conviendrait plutôt de demander ces éléments de réponse aux absents.

M. Ludovic BOURRELLIER

Je n'ai pas de début de réponse. Nous constatons simplement l'absence d'un certain nombre de nos commissaires. Je n'ai pas d'objet particulier sur les excuses des uns ou des autres. Nous en revenons au débat sur le nombre de représentants des communes dans les commissions, peut-être vous en souvenez-vous. Nous avons alors beaucoup de demandes, mais nous voyons que dans la durée cela devient un peu compliqué, ce que je regrette tout comme vous.

M. Guy LEFRAND

Absolument. C'est toute la difficulté parfois d'assister à de nombreuses commissions. Tel était l'objet du règlement intérieur initial justement, pour permettre à des membres des conseils municipaux, en dehors des Conseillers communautaires, d'assister aux commissions. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais force est de constater que cela ne marche pas toujours, malgré cette ouverture que vous aviez validée ensemble.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 850 000 € au Logement Familial de l'Eure dans le cadre du projet bâti résidence Habitat Jeunes sur le site Saint Louis*

Plan Local d'urbanisme intercommunal – Prescription d'élaboration et définition des modalités de concertation – Intégration de la révision du Plan de déplacements urbains

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. La délibération qui vous est proposée de prendre est une délibération qui prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Nous avons voté en juin dernier le transfert de compétence ici même, sur lequel les conseils municipaux de toutes nos communes ont délibéré au cours de cet été, et le Préfet, par arrêté du 2 décembre 2015, réceptionné à l'Agglomération le 8 décembre, a acté définitivement et prononcé le transfert de la compétence.

Nous avons fait ce transfert de compétence de façon un peu anticipée. Vous savez que la loi Alur, de toute façon, transfère de plein droit la compétence, mais nous l'avons fait de façon anticipée afin de permettre à certaines communes de suspendre des délais couperets auxquelles elles auraient été tenues, c'est-à-dire l'obligation pour les communes en POS de lancer la transformation en PLU avant la fin de l'année 2015 et pour les communes en PLU non « grenellisé » de réviser leur PLU. Nous avons donc proposé le transfert de compétence et la prescription de l'élaboration du PLUI avant le 31 décembre 2015, parce qu'il fallait que nous votions avant le 31 décembre 2015 pour pouvoir bénéficier de ce report d'échéance que la loi présente comme une opportunité. Ce soir, il s'agit d'une simple délibération, qui a quand même un certain contenu. Je vais vous en exposer rapidement les trois points essentiels. Le premier point concerne le contenu du PLUI. Un PLUI est comme un PLU en quelque sorte. Vous avez :

- un rapport de présentation ;
- un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- les orientations d'aménagement et de programmation ;
- un règlement ;
- des annexes.

Le point important sur le contenu de notre PLUI, c'est qu'il vous est proposé aujourd'hui, comme le prévoit la loi, d'intégrer au PLUI le Plan de Déplacements Urbains (PDU). L'Agglomération s'est dotée d'un PDU en 2012, il doit être révisé en 2017 et revu entièrement en 2022. Il relevait d'une démarche volontaire puisque, à l'époque, nous n'étions pas – et nous ne sommes toujours pas – 100 000 habitants, et que le PDU est obligatoire à partir de 100 000 habitants. Dans la mesure où l'évaluation de ce PDU doit être faite en 2017, nous proposons, comme la loi le permet, de l'intégrer à notre PLUI, pour des raisons de lisibilité, de cohérence et éventuellement de mutualisation des moyens, en clair, d'économies. Il était possible également d'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) dans le PLUI. Nous vous proposons de ne pas retenir cette option, en raison du fait que le PLH est déjà bien engagé, Ludovic Bourrellier y travaillant depuis un certain temps avec une commission et des élus. Et puis, il y a une urgence plus importante à refaire ce PLH, de sorte que nous vous proposons d'intégrer simplement le PDU au PLUI. J'ai annoncé trois points. Le deuxième point m'amène au contenu de la délibération. Cette délibération contient les objectifs de l'élaboration du PLU, ils y sont présentés. Ils reprennent en réalité, peut-être en les précisant, les objectifs que nous nous étions fixés lors de la prescription du SCOT.

Ils se composent de trois points essentiels, que je ne vais pas développer :

- le rayonnement du Grand Évreux au sein de notre département : il est important que la ville capitale et son agglomération puissent être au centre du département et avoir une attractivité importante ;
- la consolidation de l'armature urbaine du territoire autour d'Évreux et des communes périphériques d'Évreux ;
- et plus axé sur l'environnement et la qualité de vie, la protection et la valorisation de l'environnement.

Le dernier point important que contient la délibération a trait aux modalités de concertation. En effet, la délibération doit contenir les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales, les personnes associées et concernées à la mise en œuvre de notre PLUI. Pour ce faire, il est proposé des modalités classiques, qui pourront éventuellement évoluer :

- des informations, par le biais des magazines et éventuellement du site du GEA,
- une mise à disposition auprès du public par le GEA des documents d'élaboration du PLUI à chaque étape de la procédure,
- une boîte à lettres électronique et un registre de recueil des observations,
- un temps de concertation lors de réunions publiques.

Nous avons également pensé qu'il était important que cette information soit présente dans chacune de nos communes. Toutes les communes qui le souhaitent pourront donc avoir à disposition au travers de registres, de documents, une écoute particulière des habitants de leur commune.

Et même, éventuellement, si les communes le demandent, nous avons prévu que puisse être réalisée une exposition publique dans les communes sur l'enjeu du PLUI. Voilà les trois points importants de cette délibération. Je m'empresse de dire néanmoins que si je n'ai pas parlé de la concertation avec les communes, ce n'est pas parce que cela est oublié mais parce que cela fera l'objet d'une autre délibération. Vous verrez à la fin de la présentation du document qu'il est indiqué qu'une fois que nous aurons prescrit l'engagement du PLUI, il faudra, conformément à la loi, que la Conférence des Maires se réunisse et examine les modalités de concertation entre les communes et le GEA, et cela reviendra évidemment en Conseil communautaire. Mais vous savez, je m'y suis engagé, qu'il est extrêmement important que les communes puissent être associées à l'élaboration du PLUI lorsque nous examinerons particulièrement le territoire concerné. Cependant, nous sommes là représentants du GEA et nous sommes attachés à l'ensemble du territoire. M. le Président, j'ai fait un résumé.

M. Guy LEFRAND

C'est parfait. M. Feuvrais.

M. Martial FEUVRAIS

Je n'ai toujours pas compris où se situait ma commune. Comme vous le savez, je suis en RNU, donc sans aucun document d'urbanisme, et cela n'est pas mentionné dans la délibération. Qu'en est-il ?

M. Xavier HUBERT

Le PLUI est applicable sur l'ensemble du territoire quels que soient les documents d'urbanisme, ou l'absence de documents d'urbanisme, en vigueur dans chacune des communes. Ainsi, pour La Trinité comme pour toutes les autres communes, le PLUI s'appliquera, et un zonage sera fait sur la commune de La Trinité.

M. Guy LEFRAND

Pour compléter la réponse, cela veut dire qu'aujourd'hui la commune de La Trinité n'a pas à faire ces documents qu'elle aurait dû faire puisque, avec le PLUI, c'est l'Agglomération qui financera le PLU sur la commune de La Trinité.

M. Martial FEUVRAIS

J'avais bien compris cela, mais après cela relève d'un choix, et a priori notre Conseil municipal n'est pas d'accord avec ce choix.

M. Guy LEFRAND

Nous le savons. D'autres communes n'avaient pas fait ce choix, mais c'est un choix majoritaire qui s'est exprimé. M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Voilà une excellente transition. Nous en avons parlé un peu en commission : pourriez-vous nous rappeler le nombre de communes qui ont voté pour et le nombre de communes qui ont voté contre ? J'aurai une autre petite question : avons-nous une idée des délais pour que le PLUI soit approuvé, signé et mis en place ? Merci.

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

S'agissant des votes, le Conseil communautaire du 24 juin dernier avait voté majoritairement pour, et il y avait eu 5 voix contre et 6 abstentions. Sur les 37 communes du GEA, il y a eu 20 votes pour, 15 contre et 2 avec des réserves, qui n'ont pas pu être comptabilisés dans les votes pour. Je le dis très simplement, il est vrai que ce PLUI est plus discuté dans les communes, qu'il y a une inquiétude compréhensible, d'où l'intérêt et l'insistance qui est la mienne – et je sais que c'est le souhait du Président qui l'a redit plusieurs fois – d'associer les communes. Il ne s'agit pas de prendre aux communes des prérogatives qu'elles avaient précédemment mais de voir comment nous pouvons organiser et construire l'ensemble du territoire, en y associant évidemment les communes lorsque nous nous occuperons plus particulièrement de leur territoire. Néanmoins, il y a des objectifs communs que nous pouvons tenir, et là tous les conseillers communautaires sont intéressés sur ces objectifs.

M. Guy LEFRAND

M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Bonjour, et merci à tous. Je ne vais pas réitérer ce que j'ai déjà dit. Je vais le dire quand même parce que c'est plus fort que moi. J'ai une entière confiance en ce Bureau communautaire, et j'adhère complètement à tout ce que nous faisons ici, mais mon Conseil municipal est complètement contre. Ce type de compétences que les communes perdent, ce n'est pas pour aujourd'hui, c'est pour demain. Là nous prenons une décision irréversible pour l'avenir. Nous n'avons qu'à avoir un Napoléon à votre place, comme nous avons déjà connu cela, nous ne savons pas ce qui peut se passer. Nous avons eu une levée de boucliers dans les urnes il n'y a pas très longtemps, et ce genre de décisions contribue à démotiver complètement les gens. C'est pour cela que je voterai contre, en espérant que l'avenir me donne tort.

M. Guy LEFRAND

Merci. Rassurez-vous, je ne suis pas pressé de laisser ma place. Xavier Hubert.

M. Xavier HUBERT

Je comprends ces inquiétudes mais je voudrais tout de même rappeler deux points. Premièrement, si nous élaborons ensemble un document d'urbanisme, c'est pour fixer des règles que chacun approuvera et qui seront respectées par tous quelle que soit la personnalité du président dans les années à venir. Il s'agit précisément de nous prémunir contre certains aléas ou arbitraires, en fixant ensemble un document cadre qui nous permette d'avoir un regard sur l'ensemble de notre territoire. Je crois que cela est important. Deuxièmement, la délibération de ce soir n'est que la continuité de notre délibération du 24 juin. Alors, je veux vous dire que, en l'occurrence, même ceux qui ont été contre – et je m'adresse surtout à ceux qui ont voté contre ou qui se sont abstenus -, cela n'aurait aucun sens aujourd'hui de refuser cette délibération de prescription du PLUI, parce les bénéfices que nous avons, pour les communes en POS et les communes en PLU non « grenellisé », seraient perdus. En effet, si nous n'avons pas prescrit l'élaboration du PLUI avant la fin du mois de décembre 2015, nous perdons le bénéfice de tout : nous ne savons pas ce que deviendraient les documents des communes en PLU parce qu'ils pourraient être contestés n'étant pas « grenellisés », et les communes en POS n'auraient plus de documents d'urbanisme. Alors, je comprends bien qu'il y ait un certain nombre d'élus et de conseils municipaux qui soient contre ou réticents, mais cette délibération-là n'est pas le deuxième *round* du PLUI. Le PLUI est acté, certes un peu plus tôt que ce que la loi aurait imposé, mais il est acté. Cela n'aurait aucun sens, me semble-t-il, sauf à avoir une position de principe, aussi respectable soit-elle ; cela pénaliserait toutes les communes en POS et PLU non grenellisés, c'est-à-dire au moins une vingtaine de communes, qui se retrouveraient avec des documents d'urbanisme soit plus applicables du tout, soit applicables mais contestables, puisque nous ne savons pas ce qu'il en serait concernant les PLU. Le débat sur le PLUI est fini, c'est-à-dire qu'il commence entre nous, mais s'agissant de cette délibération, je me permets d'insister, il y a un enjeu majeur. Si nous avons fait tout cela, c'est pour que nous votions aujourd'hui et que nous prescrivions l'élaboration du PLUI avant le 31 décembre afin de pouvoir éviter les dates couperets qui nous sont imposées.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Feuvrais.

M. Martial FEUVRAIS

J'ai bien compris, mais pour ma part je n'ai pas de plan d'urbanisme, cela va très bien ainsi. Avec le RNU il y a des règles à respecter, qui sont prescrites, et cela se passe très bien.

M. Guy LEFRAND

Sauf que cela devient illégal.

M. Martial FEUVRAIS

Peut-être.

M. Guy LEFRAND

Le maire est, par définition, obligé de faire appliquer la loi.

M. Martial FEUVRAIS

Donc nous n'avons pas le choix. Mais je voterai contre quand même.

M. Guy LEFRAND

Bernard Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Ce n'est pas moi. Quoique.

M. Jean-Claude JAMES

Je me suis trompé de bouton.

M. Guy LEFRAND

Alors je ne sais pas, je ne vois pas qui a appuyé. Jean-Claude James.

M. Bernard BROCHOT

Mais je reprendrai la parole ensuite.

M. Guy LEFRAND

Là c'est bizarre, ce n'est pas la voix de Jean-Claude James.

M. Bernard BROCHOT

Puisqu'on me donne la parole, je vais la prendre, même si pour une fois je n'ai rien demandé. Il est vrai que pour nous, cela a posé un vrai problème. Je rejoins un peu notre collègue M. Hamel là-dessus. J'ai peut-être été très mauvais, ce qui est possible, mais je n'ai pas réussi à convaincre mes collègues de l'intérêt majeur d'entrer dans le PLUI. Je ne les ai pas convaincus non plus de ne pas y aller, puisque nous avons fini par dire que, comme nous ne savions pas exactement où nous allions, nous préférons nous abstenir.

Évidemment, je me sens donc obligé de m'abstenir aussi ce soir. Comme disait M. Hamel, et je suis assez d'accord là-dessus, si bien que c'est pour cela qu'à force d'avoir tourné le problème dans tous les sens nous avons choisi l'abstention, aujourd'hui j'ai pleine confiance en notre président, il n'y a aucun problème, mais sans aller jusqu'à parler de Napoléon, nous ne savons pas ce que peut nous réserver l'avenir. Il est vrai que M. Hamel a raison sur ce point, nous ne pourrions pas revenir sur cette décision. En revanche, je note qu'effectivement la délibération suivante nous donne tous les gages de sincérité, et pour ma part, je n'ai aucun problème aujourd'hui. Néanmoins, aller engager une commune sur un avenir qu'elle ne connaît pas pose quand même question.

M. Guy LEFRAND

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Merci. Je voudrais des précisions, s'il vous plaît, sur ce que j'ai lu : « *Les communes membres pourront demander au Conseil communautaire à être couvertes par un plan de secteur* ». Qu'est-ce à dire ? Est-ce l'Agglomération qui prévoira un aménagement global ou ces aménagements seront-ils discutables ? Jusqu'à présent nous n'avons pas trop parlé de plan de secteur.

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Oui, le plan de secteur est mis pour information. Il s'agit d'une disposition qui permet, pour une partie de commune ou, plus sûrement, quelques communes qui auraient les mêmes intérêts, les mêmes problématiques, de les traiter un peu différemment dans un plan rassemblé. Je ne suis pas certain que les communes adhèreraient à cette disposition, car, nous le voyons dans le débat, les frontières communales sont importantes pour tout le monde. Cependant, il s'agit d'une disposition de la loi qui permet de traiter tout un secteur qui pourrait regrouper plusieurs communes ou parties de communes ensemble avec une réglementation particulière. Cependant, je ne pense pas que nous utiliserons cette possibilité-là dans notre PLUI.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit juste d'une possibilité.

M. Jean-Claude JAMES

Je vous remercie. En revanche, c'est un peu la porte ouverte aux communes nouvelles.

M. Guy LEFRAND

Les conseils municipaux sont maîtres que ce soient sur les communes nouvelles comme sur cette organisation.

Il faudrait que plusieurs communes décident de travailler ensemble, de monter un projet commun. En l'occurrence cela n'enlève rien aux communes, au contraire cela les renforce.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Je vois qu'il faudra intégrer la révision du PDU. Je peux concevoir qu'un PLUI intègre un Plan de Déplacements Urbain. Cependant, j'ai de très mauvais souvenirs du PDU qui a été élaboré sous la dernière mandature. Nous en avons souri, mais au milieu du document épais comme une encyclopédie, nous avons retrouvé une feuille d'une autre ville, la photocopieuse avait mis une autre ville à l'intérieur plutôt qu'Évreux. Je schématise, mais la conclusion énonçait que, pour que le centre-ville ne soit pas encombré, il fallait passer par le tour d'Évreux et que les bouchons qu'il y avait étaient à Saint-Léger et à Navarre. Eh bien, nous n'avons pas besoin de payer un bureau d'étude pour cela. Alors, je ne sais pas comment nous pourrions intégrer en 2017 le PDU que nous avons, mais au moins ne reprenons pas le même bureau d'étude, si nous faisons des études.

M. Guy LEFRAND

Je suis assez d'accord avec vous, surtout après avoir vu les conséquences que certains voulaient nous imposer. M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Nous n'y étions pas favorables au départ, donc je porterai également la voix de la Commune des Ventes qui votera pour. En revanche, vous ne m'avez pas répondu sur les délais. Peut-être ne les avons-nous pas, mais dire que nous n'avons rien est déjà une réponse.

M. Xavier HUBERT

Il est vrai que je n'ai pas répondu sur les délais. En l'état actuel des choses, nous devons, dans les trois ans de la loi Alur, c'est-à-dire d'ici au 24 ou 27 mars 2017, avoir fait notre débat sur le PADD. Nous devons avoir adopté le PLUI avant le 31 décembre 2019. Voilà les échéances qui nous sont données. Elles sont peut-être susceptibles de varier, mais, pour l'instant, nous travaillons sur cette base-là.

M. Guy LEFRAND

Merci. Marc Morillon.

M. Marc MORILLON

Je vais réitérer les propos que j'ai déjà tenus plusieurs fois au sein de cette commission. M. Hubert est bien au parfum. Pour la commune de Fauville, il s'avère que nous venons de finaliser notre PLU au bout de 9 ans, ce n'est quand même pas rien. Nous avons même pris le droit de préemption, le droit urbain dont nous allons débattre tout à l'heure. Fauville est une commune périurbaine, et la peur me semble-t-il justifiée des administrés de Fauville est de voir leur territoire croqué par la grande ville. Aujourd'hui ce n'est pas la grande ville, c'est le GEA, et il faut bien comprendre ces réticences, cela tombe sous le sens. La peur de voir disparaître sa commune, peut-être demain, dans un quartier de la grande ville, voilà l'une des réticences majeures liées à cette affaire de PLUI. Si nous avons la chance d'en discuter correctement et de participer à ce développement économique, pourquoi pas ? Mais c'est l'âme même d'un village rural qui va sûrement disparaître dans un développement économique.

M. Guy LEFRAND

Merci Marc Morillon. Je sais à quel point vous êtes effectivement attaché à votre commune. M. Perrin.

M. Marc PERRIN

Pour le budget primitif 2016, nous avons prévu un budget PLU, puisque nous étions obligés de réviser ce dernier pour qu'il soit conforme au Grenelle de l'Environnement. En Bureau municipal, nous avons eu beaucoup d'échanges pour savoir si nous allions commencer ce PLU, sachant qu'il y avait l'échéance de ce PLUI, ou si nous attendions le passage en PLUI. Nous avons eu tout de même pas mal de concertations avec M. Hubert sur ce projet de PLUI, et nous avons décidé en toute connaissance de cause d'attendre et d'accepter le passage en PLUI.

Sur les différents dossiers nous avons déjà eu beaucoup de concertations, c'est pourquoi ce soir je voterai de façon positive pour cette délibération d'ouverture du PLUI.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Perrin. Très rapidement, sous forme de conclusion et de synthèse de ce qui a été dit à l'instant, nous avons eu des débats longs, et passionnants d'ailleurs, sur le PLUI, les choix ont été démocratiquement faits au niveau de l'Agglomération, puis les choix ont été faits de manière démocratique au niveau de l'ensemble des communes. Je vous le dis, j'ai moi-même été longtemps hésitant sur le PLUI. Ce qui m'a fait pencher en faveur du PLUI, c'est ce que vient d'évoquer à l'instant Marc Perrin, à savoir les dizaines de milliers d'euros d'économie pour chaque commune dans le cadre de la mise à niveau de son PLU et les près de 550 K€ que cela aurait coûté aux communes et qui vont à présent être pris en charge par l'Agglomération. C'est ce qui a fait pencher la balance à mon sens, je vois que cela a été le cas pour la majorité des Conseillers communautaires, à une grande majorité, à l'exception de 5 votes contre. Les conseils municipaux ont été plus réticents, et je l'entends, ce qui est tout à fait respectable. Toutefois, la démocratie s'est exprimée, la majorité des conseils municipaux a choisi le PLUI, ce qui va permettre aux communes de faire ces économies. Je voudrais, si je puis me permettre, vous interpeller ce soir sur ce projet de délibération qui ne revient pas à s'interroger si nous sommes pour ou contre ce PLUI. Le PLUI a été voté, adopté par une majorité de communes et adopté à une large majorité dans ce Conseil communautaire, et je vous invite à ne pas vous tromper de délibération. Alors, j'entends que l'on puisse craindre les futurs petits Napoléon. Pour ma part, je crains autant les futurs petits Robespierre, mais c'est un avis personnel. Ce que je voulais vous dire simplement, c'est que cette délibération est importante. Que vous soyez pour ou contre le PLUI, le PLUI a été voté démocratiquement dans cette enceinte et à la majorité des conseils municipaux. Nous avons d'ailleurs nous aussi eu des débats au sein du Conseil municipal d'Évreux sur ce sujet. Ce soir, il vous est proposé une délibération très importante, elle peut apparaître technique, elle est technique, mais Xavier Hubert l'a particulièrement bien redit : cette délibération est importante pour que le PLUI ne perde pas tout son sens. Tant qu'à voter un PLUI, et le PLUI a été voté, autant faire en sorte que cela soit profitable aux communes. Si cette délibération n'était pas votée ce soir, nous aurions un PLUI, mais vide de sens, qui ne permettrait à la limite même pas de faire les économies financières que le PLUI doit permettre de faire faire aux communes. Je me permets d'insister, c'est important. J'entends vos réticences, j'entends les votes d'un bon nombre de communes, j'entends que cela puisse faire naître des inquiétudes, et nous voyons bien, les dernières élections l'ayant montré, à quel point le monde rural ou le monde rurbain aujourd'hui est inquiet quant à son sentiment d'abandon, quant à sa crainte d'une certaine acculturation. Je l'entends particulièrement, croyez-moi, j'y ai été particulièrement sensible ces derniers jours, et j'entends bien, au nouveau poste qui va m'être confié, travailler sur ce sujet. Pour autant je vous alerte, n'ayez pas, parce que certains conseils municipaux ont pu voter contre le PLUI, la volonté de voter contre cette délibération. Je vous conjure, ne vous trompez pas, ceux qui ont voté contre le PLUI, vous perdriez sur les deux tableaux : vous auriez un PLUI, mais un PLUI inefficace, inactif qui ne permettrait pas d'accompagner les communes. Je vous parle toujours franchement, je ne suis pas du genre à vouloir supprimer des compétences aux maires, mais je vous alerte là-dessus, ne vous faites pas avoir deux fois, parce que ce serait la double peine : non seulement vous auriez le PLUI, mais en plus vous auriez un PLUI inefficace, qui n'apporterait rien et qui ne permettrait pas aux communes d'éviter au moins ces charges financières. Attention là-dessus.

M. Martial FEUVRAIS

Mais de toute façon c'est fait.

M. Guy LEFRAND

Non, M. Feuvrais. Excusez-moi. Je respecte les choix, et j'ai laissé chacun s'exprimer. Je dis les choses telles que je les vis et telles que je les connais. Encore une fois, vous êtes libres, mais je vous alerte sur le fait de ne pas voter contre cette délibération maintenant que le PLUI, de toute façon, a été voté.

Deuxièmement, et je remercie ceux qui se sont exprimés sur le sujet, vous l'avez vu d'ores et déjà, je n'ai vocation à être ni Napoléon ni Robespierre. Pour la délibération suivante relative au Droit de Prémption Urbain (DPU), vous le savez, j'ai interrogé toutes les communes, et nous avons fait les modifications. Chaque maire a été écouté, et nous avons validé automatiquement en Bureau les demandes de chaque maire concerné par ce DPU. Je remercie ceux qui l'ont souligné. Je pense que chacun a pu s'exprimer. M. Bernard Brochot veut conclure après ma conclusion. Je reconnais bien M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Non, M. le Président, je ne veux pas conclure, je veux être sûr d'avoir bien compris. Vous êtes en train de nous dire que, puisque le PLUI a été adopté par une majorité de communes, nous avons maintenant intérêt à voter cette délibération pour ne pas perdre ce qui de toute façon est déjà voté aujourd'hui, et que les deux choses ne sont pas liées, c'est-à-dire que nous avons pu voter contre ou nous abstenir sur le PLUI au niveau de nos communes, mais que, aujourd'hui, puisque le PLUI est voté, autant voter pour cette délibération. Ai-je bien compris ?

M. Guy LEFRAND

Absolument. Il s'agit d'une délibération de prescription pour le PLUI. De toute façon ce PLUI a été voté, mais pour qu'il puisse vous permettre de bénéficier de ce dont nous avons longuement parlé, notamment des financements pris en charge par l'Agglomération, nous avons besoin de cette délibération de prescription avant le 31 décembre, raison pour laquelle nous la passons ce soir, faute de quoi vous auriez les inconvénients sans les avantages. Je ne peux pas être plus clair et je ne peux pas être plus honnête.

M. Bernard BROCHOT

Très bien. Je révisé donc mon jugement pour le vote.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie de m'avoir entendu.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PRESCRIT** (moins 2 voix contre et 5 abstentions) l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le périmètre du Grand Evreux Agglomération, **DECIDE** que le PLUi tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU), **APPROUVE** les objectifs ainsi définis pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :*

- **Conforter le rayonnement du Grand Evreux au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi :**
 - *en favorisant l'attractivité résidentielle par la qualité du cadre de vie (mise en valeur des paysages et sites, du patrimoine bâti remarquable...) et l'offre de logements (diversification et mixité de l'offre) ;*
 - *en améliorant l'attractivité et la compétitivité économique du territoire*
- **Consolider l'armature urbaine du territoire :**
 - *permettre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés,*
 - *garantir une répartition équilibrée des fonctions urbaines (économique, commerciale, résidentielle...) à l'échelle du territoire du GEA,*
 - *favoriser la revitalisation des centres villes et centres bourgs,*
 - *conforter les centres urbains historiques,*
 - *structurer le développement urbain en tenant compte des réseaux, de la trame viaire, des lignes de transport en commun, des cheminements doux...*
 - *assurer une répartition équilibrée de l'ensemble des modes de déplacement sur le territoire.*
- **Protéger et valoriser l'environnement :**
 - *garantir l'équilibre entre l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*

- prendre en compte les trames vertes et bleues locales ;
- promouvoir une plus grande intégration paysagère et urbanistique des espaces économiques, particulièrement en entrée de ville.

APPROUVE les modalités de concertation actualisées ainsi définies pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération et sur le site internet du GEA, ainsi que la réalisation d'une exposition publique,
- Une mise à disposition du public par le GEA des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique et tenue d'un registre de recueil des observations,
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé, aux échelles suivantes :
 - L'organisation aux phases de diagnostic et de Projet d'Aménagement et de Développement Durable de réunion publique destinée aux habitants, associations locales et autres personnes concernées compris dans un périmètre délimité de la façon suivante : communes du GEA regroupées et rattachées à l'un des quartiers d'Evreux avec lequel elles ont le plus de liens fonctionnels (consommation, équipement, services...), selon le plan annexé.
 - L'organisation aux phases suivantes de réunion publique à l'échelle de chaque commune.

APPROUVE le renforcement de ces modalités de concertation à l'échelon communal par :

- La publication d'informations régulières à travers les magazines d'information communaux,
- La réalisation de l'exposition publique sur les communes qui le souhaiteraient,
- Une mise à disposition du public dans chaque commune des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.

Et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les éventuelles subventions auxquelles le GEA peut prétendre dans le cadre de cette démarche.

Conséquence du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) - Institution du DPU sur le territoire du GEA - Délégation aux communes de l'exercice du DPU sur certaines zones

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà commencé à parler du dossier suivant. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant a trait à l'une des conséquences du transfert de la compétence. Il s'agit du Droit de Prémption Urbain (DPU). Nous en avons déjà parlé. Le Président vous avait dit qu'il n'était pas question pour le GEA de conserver, sur la totalité du territoire, le DPU, mais de le partager. Évidemment, en ce qui concerne les zones d'intérêt communautaire, il s'agit de laisser le DPU au GEA et en ce qui concerne le reste des zones, c'est-à-dire l'essentiel du territoire, de le laisser aux maires. Aujourd'hui, nous devons, premièrement, instituer sur le territoire le Droit de Prémption Urbain, qui n'est pas automatiquement attaché à la prise de compétence. Encore faut-il préciser que ce Droit de Prémption Urbain s'exerce sur les zones urbanisées ou à urbaniser, les zones U, AU, NA, selon que l'on est en PLU ou en POS. Dans un souci de cohérence, il faut également décider d'abroger les précédentes délibérations qui avaient été prises sur le territoire, pour repartir « d'équerre » sur l'ensemble des zones concernées.

Troisième point important : il est possible également d'instituer un DPU dit « renforcé » qui permet de préempter non pas une vente classique mais une vente de parts sociales de sociétés civiles immobilières, etc.

En l'occurrence, ce sont véritablement des zones sur lesquelles notre attention doit être attirée, et nous vous proposons une zone qui remplit cette caractéristique : la Cité Lafayette. Vous savez que le GEA cherche des aménagements possibles, et il y a encore quelques propriétaires privés. Peut-être que sur cette zone un peu sensible nous pourrions instituer le DPU dit « renforcé ». Voilà pour l'institution de ce DPU sur l'ensemble du territoire. Ensuite, il vous est proposé de déléguer ce droit de préemption aux différentes communes, qui elles-mêmes le délégueront probablement à leur maire, et la ligne de partage, ainsi que je l'ai dit, est l'intérêt communautaire : les zones qui relèvent d'un intérêt communautaire pourraient rester au GEA et les autres zones seraient laissées à la commune. Les 13 communes concernées le savent. Nous les avons toutes invitées, nous avons tenu des réunions au GEA avec les maires et les élus en charge de l'urbanisme. Nous avons discuté avec les uns et les autres, nous avons entendu, comme le Président vous l'a rappelé, les remarques. D'ailleurs, cela a été dans les deux sens, des communes nous ayant demandé d'étendre la proposition qui était faite et d'autres nous ayant demandé de réduire. Nous avons pris en compte ces différentes demandes pour parvenir à un accord sur les 13 communes concernées qui laissent au GEA une partie du DPU. Je ne vais pas développer le sujet des zones, vous avez les cartes.

M. Guy LEFRAND

Je pense que chaque maire les connaît.

M. Xavier HUBERT

Il y a donc principalement des secteurs à vocation économique, quelques secteurs d'habitat : Le Vallon Fleuri, Le Vallot, La Cité Lafayette, et les quartiers prioritaires d'Évreux que sont La Madeleine, Nétreville et Navarre. Voilà le périmètre du DPU conservé par le GEA. Ainsi, il vous est demandé d'abroger les décisions antérieures, d'instituer le Droit de Préemption Urbain, d'instituer un Droit de Préemption Urbain Renforcé sur La Cité Lafayette, de conserver à l'EPCI les zones que je viens d'indiquer et de déléguer aux communes pour le reste du territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Marc Morillon.

M. Marc MORILLON

J'avais commencé à discuter tout à l'heure de ce droit de préemption.

Bien sûr, nous avons participé aux discussions au sein des services pour donner notre accord tacite à ce qui était fléché pour la commune de Fauville, mais je m'aperçois ce soir qu'il est écrit dans cette délibération : « *Secteur des abords de la Base Aérienne 105, commune de Fauville : ce secteur est aujourd'hui repéré pour l'implantation d'un parc d'activités s'articulant avec le projet de développement et de valorisation de la Base Aérienne 105. Une extension est par ailleurs envisagée sur la commune de Huest, selon projet présenté dans le contrat d'agglomération, qui nécessitera une adaptation du document d'urbanisme en vigueur.* » Voilà un exemple qui m'exaspère. Je suis à l'écoute. Bien sûr, nous prenons acte de ce développement économique, mais pour un maire, il est important de pouvoir y participer, de voir ce qui est proposé, même si la collectivité décide finalement. Mais là je découvre que Huest ne fait pas partie des 13 communes concernées. Or, Huest est tout de même une commune riveraine de Fauville, d'où ma stupéfaction. Voilà ce que je ne voulais pas voir, et c'est ce que je découvre dans le PLUI et dans le DPU qui est débattu ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense qu'aujourd'hui les choses sont très claires, rien n'est fait de ce côté-là, et encore moins à Huest qu'ailleurs. J'ai à cœur de travailler, lorsque nous pouvons le faire, avec les communes concernées. Nous savons aujourd'hui que, rien n'ayant été prévu depuis plusieurs années, nous n'avons quasiment plus de terrains disponibles pour développer l'économie, et donc l'emploi pour les habitants et les chercheurs d'emploi de notre territoire.

Encore une fois, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, rien ne se fait sans l'avis des maires, sans l'opinion des maires. Je suis moi-même maire, ce que certains ont peut-être tendance à oublier parfois, et je tiens autant à garder mes prérogatives de maire que celles de président d'agglomération. Je n'oublie pas que c'est en tant que maire que j'ai été élu, et personne n'oublie ici que nous sommes élus avant tout pour défendre notre commune. Je tiens à la commune, je l'ai dit, et je l'ai redit d'ailleurs aujourd'hui même dans les grandes instances parisiennes où on nous expliquait que la commune ne sert plus à rien et que nous sommes vraiment de vieux machins à la défendre. Il y a juste une chose que je veux rappeler : aujourd'hui, un maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux sont des bénévoles ou quasiment des bénévoles dans chaque commune rurale. Le jour où il faudra mettre des fonctionnaires dans chaque commune pour remplacer le travail que font les élus locaux, ce jour-là nous aurons tout perdu, et là nous pourrions nous dire que nous n'avons plus les moyens de faire fonctionner notre territoire. Donc j'entends toutes les critiques, tout est critiquable, on peut toujours faire mieux. Entendez aussi que, tout autant que vous, je suis attaché à la défense et au rôle des élus. Vous le savez, je passe mon temps à défendre les élus partout où je le peux, y compris lorsqu'on m'explique que les élus ne doivent pas décider de faire des référendums sur tout. Non, je pense que les élus ont un pouvoir qu'ils doivent exercer, qu'on doit leur laisser, qu'ils doivent pouvoir continuer à agir. Et si nous avons voté tout à l'heure ce projet sur le PLUI, c'est justement pour donner des règles de conduite qui permettent de sécuriser les relations entre les uns et les autres. En tout état de cause, je ne pourrais de toute façon pas développer des zones économiques sans l'avis et sans l'accord des maires. Cela me paraît être le minimum à tous les niveaux. Je vais mettre donc mettre aux voix, s'il n'y a plus de demandes d'intervention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ABROGE** (moins 3 abstentions) les délibérations des communes instituant le Droit de Prémption Urbain antérieures à la date de l'arrêté préfectoral transférant la compétence « Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » au Grand Evreux Agglomération, **INSTITUE** le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U, AU et NA des plans locaux d'urbanisme et plans d'occupation des sols approuvés sur le territoire du Grand Evreux Agglomération, **INSTITUE** le Droit de Prémption Urbain Renforcé sur la zone suivante du plan local d'urbanisme de la Commune d'Evreux :

- La Zone UM correspondant à La Cité Lafayette soumis dans son ensemble au régime de la copropriété horizontale. Cet espace situé au sein du quartier Saint-Michel a pour partie été cédé par l'Etat à l'EPF Normandie pour le compte du GEA en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement.

CONSERVE à l'EPCI l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur les zones ci-après :

Communes	Zones
Angerville-la-Campagne-	Les Fayaux - La Forêt – La Villeneuve
Arnières-sur-Iton –	Le Vallot
Boncourt	Bionormandie Parc (extension)
Evreux	Projets divers – cf liste annexée au présent compte rendu
Fauville	La Rougemare - Les Longs Champs
Gauville-la-Campagne	Secteur de développement cf cartographie
Gravigny-	Les Surettes - Les Barbançons
Guichainville-	Parc d'activités du long buisson - centre commercial du long buisson – La Tourelle- Saint-Laurent - Les Coutumes
Le Vieil Evreux	La Rougemare - parc d'activités du Long Buisson - Jardiland
Miserey-	Bionormandie Parc
Normanville	Les Surettes - centre commercial de Cap Caer
Parville	Secteur de développement cf cartographie
Saint-Sébastien-de-Morsent-	La Fosse au buis - Le Vallon Fleuri

DELEGUE, conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, sur les autres zones U-AU-NA, le Droit de Prémption Urbain aux communes sur le territoire desquelles ces zones ont été instituées, **DEMANDE** aux communes, dans les cas d'aliénations concernant les zones pour lesquelles le GEA a conservé le DPU, de transmettre dans un délai ne pouvant excéder 8 jours les DIA réceptionnées en mairie, **DEMANDE** à chaque commune de bien vouloir afficher en mairie la présente délibération durant un mois, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme ainsi que le plan de la commune concernée, **PRECISE** qu'un affichage de la présente délibération au siège du Grand Evreux Agglomération durant un mois et qu'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département seront réalisés conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme. La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

Délégation de service public Transports - Rapport annuel du délégataire 2014

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, vous gardez la main.

M. Xavier HUBERT

Je vais en effet présenter les dossiers relatifs aux Mobilités. Le premier dossier des Mobilités Durables est le rapport du délégataire pour l'année 2014. Le délégataire a obligation de présenter un rapport de gestion du service public dont il a la charge. Ce rapport retrace la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service proposé. Je vous rappelle que la SEM Trans Urbain, qui assure le service, est une société d'économie mixte détenue à 85% par le GEA. Dans les rapports entre le GEA et la SEM, le GEA en tant que déléguant à Trans Urbain verse une subvention forfaitaire d'exploitation ainsi qu'une compensation tarifaire liée à la politique sociale en matière d'offre de billets que le GEA a mis en place. Le GEA compense donc la politique sociale tarifaire qui est proposée. À l'inverse, en tant qu'actionnaire à 85%, le GEA perçoit 85% des bénéfices réalisés par la SEM. L'objet de la délibération, que je ne vais pas rappeler, est détaillé dans le bas de votre rapport. Cela concerne l'ensemble des prestations : l'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers ; la gestion technique, l'entretien des espaces, la gestion de la Gare routière et de l'Agence Commerciale ; la vente des titres de transport, les relations avec les clients, par conséquent un service très large qui comprend évidemment l'exploitation des lignes régulières ainsi que le transport à la demande et le service PMR. Quelques chiffres importants extraits de ce rapport.

Pour l'année 2014, l'exploitation est équilibrée, puisqu'il y a un bénéfice d'un peu moins de 70 K€, ce qui représente 1% des produits. Nous sommes donc pratiquement à l'équilibre. Les recettes s'élèvent à 7 968 000 €, en légère hausse par rapport à 2013. Si nous décomposons les recettes, nous avons cette subvention forfaitaire d'équilibre de 4,6 M€ que verse le GEA et un chiffre d'affaires comprenant notamment la compensation tarifaire que verse le GEA. Les charges d'exploitation sont de 7 898 000 €, en hausse de + 1,79%, notamment du fait de la hausse des traitements et salaires. L'économie qui a été réalisée est liée principalement à la baisse du coût des matières premières (- 8,90%). Sur le plan technique, le service a réalisé un nombre de voyages et un nombre de kilomètres parcourus à peu près stables : 1 720 000 km sur l'année sur les lignes régulières, 48 807 km pour le service PMR, et 178 854 km pour le service Taxibus, en diminution par rapport à 2013. À noter également : des incivilités modérées mais à surveiller, dit le rapport. Et, pour l'année 2014, il n'y a pas eu de conflit social majeur à noter.

M. Guy LEFRAND

Ni mineur.

M. Xavier HUBERT

Ni même mineur. Il n'y a pas de conflit social à noter. Voilà les principaux traits extraits du rapport, et que vous avez dans vos dossiers.

M. Guy LEFRAND

Nous n'aurons pas à voter puisqu'il s'agit d'un rapport. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Pour que tout le monde ait bien cela à l'esprit, les charges du délégataire Trans Urbain sont de 7, 898 M€ et le Versement Transport Entreprise s'élève très exactement à 7,8 M€. Nous devons avoir en permanence cette somme à l'esprit, d'autant plus que, si la fusion se fait, ce qui semble bien parti, la question du transport sera un vrai problème avec Saint-André. Voilà le chiffre que je voulais vous donner, sachant qu'effectivement, sur ces 7,8 M€, le GEA donne tout cela en gros à TransUrbain.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes ici sur le rapport 2014. Le rapport 2015 sera un rapport intéressant puisque nous aurons à parler de la transformation complète du réseau de Trans'Urbain, de la révision totale suite à la DSP. Je voulais tout de même saluer les excellentes relations entre les services de l'Agglomération, les élus et Trans'Urbain, en particulier sa présidente mais aussi le directeur M. Percheron, qui font un travail énorme. Vous savez que la mise en place du nouveau réseau au 1^{er} septembre a été complexe, comme à chaque fois que l'on revoit un réseau, et c'était la première fois depuis la création de Trans'Urbain que nous revoyions le réseau. Et je voulais saluer en particulier les modifications progressives qui ont été faites, puisque lorsque l'on repart d'une feuille blanche, il y a forcément à la marge des imperfections qu'il faut noter. Je note que nous avons, avec moins de bus, moins de carburant dépensé, près de 15% d'utilisateurs en plus sur ce réseau, qui ne fonctionne donc pas si mal que cela. Nous sommes parfois amenés à transformer et améliorer différentes choses, comme nous le verrons tout à l'heure. Nous sommes parfois aussi amenés, et je me permets de vous le dire à vous, élus, à refuser des transformations. Nous en avons encore discuté en Bureau communautaire cet après-midi après qu'une demande nous a été faite d'augmenter la fréquence d'un bus. Il s'agissait d'un budget de plusieurs dizaines de milliers d'euros supplémentaires pour deux personnes. Nous avons refusé. En effet, le bus ce n'est pas le taxi qui s'arrête à la porte de chaque maison, à l'heure voire à la minute où les personnes le décident ; c'est un transport en commun. Je parle sous le contrôle de la présidente, mais je rappelle que le ticket de bus ne représente pas 10% du coût réel du trajet, que l'extrême majorité est subventionnée par la collectivité, par l'ensemble des habitants qui paient l'impôt. Je pense que nous pouvons être satisfaits du travail effectué par cette structure, dont nous sommes actionnaire majoritaire, mais aussi par les dirigeants qui sont à sa tête. S'il n'y a pas d'autres questions et puisqu'il n'y a pas de vote, nous allons pouvoir passer au dossier suivant, qui implique justement une modification du réseau.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** du rapport de l'année 2014 du délégataire Trans Urbain pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport du GEA*

Délégation de service public transports – Modifications du réseau - Avenant 6

M. Xavier HUBERT

Il s'agit en fait de quelques petites modifications du réseau. Je m'empresse de dire qu'elles n'ont aucune incidence financière, qu'elles n'alourdissent pas le coût, puisqu'elles sont prises en charge par Trans'Urbain. S'agissant de la modification du parcours de la navette basket, c'est le Village de la Forêt qui a demandé à être desservi par l'itinéraire de cette navette, d'où la petite déviation proposée, qui permettra aux habitants du village de la Forêt de se rendre aux matchs de basket. La deuxième petite modification concerne la ligne 9, navette centre-ville. Lorsqu'il y a des événements organisés en centre-ville par la municipalité ou le GEA, Trans'Urbain s'engage à rendre l'accès de cette ligne 9 gratuit. Les navettes du 14 juillet, dont nous parlons assez régulièrement me semble-t-il, seront gratuites. Elles vont de l'Hôtel de Ville au Stade Jean Rochard, et permettent aux habitants d'assister au feu d'artifice. Trans'Urbain prend également en charge le surcoût. Enfin, sur la ligne n°4, l'arrêt « Peupliers », qui actuellement n'est desservi que dans un seul sens, pourra être desservi dans les deux sens. La petite augmentation de distance de 300 mètres sera prise en charge par Trans'Urbain.

Il vous est proposé de valider ces modifications sur les différentes lignes telles qu'exposées.

M. Guy LEFRAND

Cela ne coûte rien et cela améliore la desserte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **VALIDE** les modifications ci-après à apporter au réseau de transports urbains, sans incidence financière sur la DSP, : modification de la ligne T4 à l'arrêt Peupliers, pérennisation des navettes du 14 juillet, gratuité de la T9 lors de manifestation en centre-ville, modification du parcours de la navette basket avec intégration du village de la forêt et **AUTORISE** Monsieur le Président à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.*

Délégation de service public transports - Expérimentation Aviron – Modification du réseau – Avenant au contrat de DSP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Xavier Hubert.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne spécifiquement l'expérimentation menée à Aviron. Vous savez que cette expérimentation est menée depuis un peu plus d'un an. Vous disposez d'un graphique qui vous donne les fréquentations, des fréquentations qui sont un peu en baisse au fil des mois, sans être totalement négatives, mais présentant une petite remontée au mois de septembre. Compte tenu de ce constat et du fait que beaucoup de scolaires empruntent ce bus, alors que la ligne n'avait pas été faite pour eux initialement, il vous est proposé des modifications pour optimiser cette desserte vers Aviron. Compte tenu des graphiques que vous avez, il vous est donc proposé de supprimer les trajets qui ne sont pas ou qui sont très peu utilisés. Cela concerne 4 trajets. Ils pourraient être supprimés car ils ne répondent pas à une demande des habitants d'Aviron et alentours. Deuxièmement, s'agissant des trajets qui sont faiblement utilisés, nous pourrions poursuivre l'expérimentation jusqu'à la fin de l'année.

M. Guy LEFRAND

L'année scolaire ?

M. Xavier HUBERT

Non, jusqu'à la fin de l'année 2015. Cela concernerait les trajets qui sont entre deux, si vous voulez, un peu utilisés mais pas tellement. En revanche, s'agissant des trajets qui sont plutôt fréquentés, nous pourrions les maintenir, avec un surcoût de 8 500 €, jusqu'à la fin de l'année scolaire et faire le point à ce moment-là sur l'orientation que nous pourrions donner à cette expérimentation. Voilà ce qui vous est proposé, avec ces trois catégories : supprimer certains trajets, en maintenir d'autres jusqu'à la fin de l'année et maintenir jusqu'à la fin de l'année scolaire six trajets, avant de voir comment les choses peuvent évoluer.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Béhar.

M. Claude BÉHAR

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. La Commune d'Aviron, avec la vice-présidente et le directeur de Trans'Urbain, a participé à ce nouveau programme proposé aux habitants d'Aviron. Je déplore que la ligne ne soit pas davantage fréquentée, mais j'ai une réflexion à soumettre, anticipant peut-être en cela sur la fin de l'année : cette expérimentation pourrait peut-être s'étendre sur le bassin de vie, je pense en l'occurrence à Aviron, Sacquenville, et retour par le Mesnil-Fuguet. Je vous fais cette suggestion aujourd'hui, à réfléchir pour l'avenir, notamment avec les maires des communes respectives. J'observe le T2 qui vient d'Aviron et je le vois souvent vide, mais, cependant, je vois souvent également des bus de 55 places vides qui vont sur Gravigny, donc peut-être y a-t-il une chose à repenser sur l'ensemble d'un territoire donné.

Peut-être faut-il des navettes, des transports plus petits, des bus de 14 places ou 9 places, ou étendre la collecte. Je ne sais pas, mais il y a une réflexion à avoir sur Aviron, Sacquenville et Mesnil-Fuguet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Si j'entends bien, vous êtes d'accord avec ce qui est proposé là, et vous suggérez que nous retravaillons autrement par la suite.

M. Claude BÉHAR

Oui, oui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Leseigneur.

Mme Diane LESEIGNEUR

Je voudrais juste préciser que les essais, quand nous faisons des tests ainsi dans tous les sens, finissent par coûter excessivement cher au GEA s'ils durent trop longtemps. Deuxièmement, les petits bus ne sont pas une panacée, loin de là, et cela coûte plus cher à l'arrivée, parce que, pour l'équivalent d'un grand bus, il faut que nous doublions, et ce qui coûte cher, ce sont les charges et les chauffeurs. Sur les lignes de Gravigny, depuis que nous les avons poussées et étendues jusqu'à Normanville, nous avons plutôt trop de personnes dessus, donc je ne partage pas tout à fait votre avis ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Claude BÉHAR

Par rapport à l'expérimentation qui est faite aussi sur Normanville, je me pose une question – mais ce sera un autre débat à avoir entre nous, par rapport au fait qu'il faut le même traitement pour chaque commune. Les bus sont peut-être remplis, mais le sont-ils par des habitants de Normanville, ce que je n'ai pas cru comprendre pour l'instant, ou par des gens qui partent de Gravigny ? Desservons-nous les communes limitrophes d'Évreux ? J'attends avec impatience aussi de voir comment cela se passe pour Normanville. Mais il faudra bien discerner la ligne Normanville de la ligne Gravigny-Normanville-Caër-Normanville et Gravigny.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense qu'il s'agit d'un débat technique qu'il faut que vous ayez entre vous pour que nous puissions ensuite délibérer valablement ici. Je note que vous êtes d'accord, M. le Maire d'Aviron, avec la délibération qui nous est proposée ce soir, ce qui évidemment n'empêche pas de continuer à travailler pour toujours améliorer ces dessertes.

M. Claude BÉHAR

Je ne suis pas d'accord avec un arrêt total au mois de juin.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes toujours sur une expérimentation. Il n'est pas dit que tout s'arrêtera définitivement. Nous sommes toujours en phase d'expérimentation. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE, dans le cadre de l'expérimentation de la desserte transports urbains sur Aviron, la suppression des horaires suivants à compter du 16 novembre 2015 :

- *Retour 11h27 – Aller 11h29,*
- *Retour 12h28 – Aller 12h30,*
- *Retour 18h59 – Aller 19h02,*
- *Aller 17h57*
- *VALIDER le maintien jusqu'à fin décembre 2015 les horaires suivants :*
 - *Retour 10h03 – Aller 10h05,*
 - *Retour 13h28,*
 - *Retour 15h03 – Aller 15h05,*
 - *Aller 16h50*

- **VALIDER** la prolongation de l'expérimentation d'Aviron sur les horaires suivants jusqu'à fin juin 2016 :
 - o Aller 7h37,
 - o Retour 8h48 – Aller 8h50,
 - o Aller 13h30,
 - o Retour 16h49,
 - o Retour 17h54,

et **AUTORISE** Monsieur le Président à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

Société MDO – Livraison d'abribus - Pénalités de retard

M. Guy LEFRAND

Encore un dossier pour M. Xavier Hubert.

M. Xavier HUBERT

Toujours en matière de mobilités, il s'agit de statuer sur des pénalités de retard à infliger à une société, MDO, qui devait livrer deux abribus au GEA pour un montant de 10 561 €. Le marché prévoyait une date de livraison qui a été dépassée de 59 jours, et le cahier des charges prévoyait une pénalité de 160 € par jour de retard, ce qui ferait un montant de pénalité de 9 440 €, à comparer au montant du marché de 10 500 €. La société MDO n'a pas contesté avoir tardé à livrer les deux abribus. Elle argue du fait que le marché a été signé au mois de juillet, en période de vacances, qu'il n'était donc pas facile de mobiliser une production aussi efficace que sur le reste de l'année, et que les fournisseurs de matières premières étaient également fermés pendant cette période estivale. Aussi, elle demande que soient appliquées des pénalités à hauteur de 10% du marché. Il faut souligner que la société MDO a par ailleurs livré d'autres abribus dans de bonnes conditions, sans retard, et que, par conséquent, elle a répondu, sauf sur ces deux abribus, aux commandes dans des conditions acceptables. Il faut arbitrer la demande de pénalités. Il vous est donc proposé une sorte d'équilibre, tenant compte de ce que dit la société, mais il faut aussi, naturellement, que les entreprises tiennent les délais. Cette proposition est faite également au regard de ce que disent les juges et la jurisprudence en la matière : il ne faut pas que la pénalité soit totalement confiscatoire, mais il ne faut pas non plus que nous soyons laxistes en répondant à la demande de la société sur ces 10%. Il vous est donc proposé de fixer, un peu forfaitairement, le montant des pénalités de retard à une somme de 2 640 €, qui représentent un quart du montant du marché, ce qui constitue déjà une sanction importante pour la société, qui ne fait pas forcément un bénéfice d'autant sur la livraison de ces deux abribus.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'il s'agit définitivement d'une bonne réaction normande : ni trop, ni trop peu.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **REFUSE** la demande de remise gracieuse formulée par la société MDO pour les pénalités dues au GEA dans le cadre de la livraison, avec retard, de deux abribus et **DECIDE** de modérer ces pénalités pour les fixer à 2 640 € (soit 25 % du coût du marché).

Prix de l'eau et de l'assainissement 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président.

Le premier dossier concerne le prix de l'eau et de l'assainissement, ce dont nous avons déjà parlé. Nous allons effectivement confirmer par cette délibération les prix pour l'année 2016.

Après la baisse de 2015, il est proposé de maintenir le prix de l'eau à 1,45 € HT, en y ajoutant une baisse du tarif des abonnements qui constituent la part fixe des factures d'eau. Ainsi seront diminués de 10% les tarifs des compteurs de diamètres 12, 15, 20 (l'ensemble des particuliers), et de nouveaux tarifs dégressifs sont proposés pour les compteurs de 80, 100 et 150 mm. Par ailleurs, la régie de l'eau potable vérifiera que les compteurs sont bien dimensionnés. En effet, un compteur trop gros compte mal tout comme un compteur trop petit.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous en avons déjà parlé, mais cela est important. Le prix de l'abonnement à l'eau va globalement baisser pour les particuliers et les entreprises, et le travail consistant à mettre les bons compteurs aux bons endroits permettra de facturer plus réellement le prix de l'eau, afin que là aussi nous ne perdions pas d'argent sur le prix de l'eau réellement consommé et que nous fassions faire des économies à tout le monde.

M. Guy DOSSANG

Et que nous améliorons le rendement.

M. Guy LEFRAND

Et en plus nous améliorons le rendement. La vie est belle. Cela va devenir une habitude ici que de baisser le prix de l'eau, ce qui fait qu'on n'en parlera plus. Nous n'allons plus avoir la une des journaux pour cela, mais ce n'est pas grave, les habitants vont s'en rappeler. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** le prix du m³ d'eau potable à **1,45 € HT**, **FIXE** le prix du m³ d'eau assaini à **2,31 €** et **FIXE** le tarif des abonnements ainsi qu'il suit :

Compteurs	Tarifs annuels 2015 H.T. pour l'abonnement	Tarifs annuels 2016 H.T. pour l'abonnement	
		Abonnement pour branchement actif	Branchement fermé
Diamètre 12 mm	61,69 €	55,52 €	27,76 €
Diamètre 15 mm	61,69 €	55,52 €	27,76 €
Diamètre 20 mm	109,97 €	98,97 €	49,49 €
Diamètre 30 mm	171,71 €	171,71 €	85,86 €
Diamètre 40 mm	232,06 €	232,06 €	116,03 €
Diamètre 60 mm	490,03 €	490,03 €	245,02 €
Diamètre 80 mm	917,51 €	550,00 €	275,00 €
Diamètre 100 mm	917,51 €	650,00 €	325,00 €
Diamètre 150 mm	917,51 €	750,00 €	375,00 €
Diamètre 200 mm	917,51 €	917,51 €	458,76 €

Tarifs d'intervention des services « Eau potable » - Revalorisation 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne les tarifs d'intervention des services « Eau potable ». Il est proposé, pour 2016, une revalorisation de 1% des tarifs d'intervention des services et la création de forfaits pour vol d'eau sur les poteaux d'incendie et pose de compteurs dans le cadre des individualisations des compteurs dans les immeubles. Vous avez tous les tarifs, je ne vais pas tous les énumérer.

M. Guy LEFRAND

Cette revalorisation correspond à l'inflation prévisible pour 2016.

M. Guy DOSSANG

Pour tous les maires qui ont pris une convention, il y a aussi les prix des différentes pièces détachées des poteaux d'incendie.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE** de 1% les tarifs d'intervention des services Eau, assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2016

Tarifs d'intervention des services « Assainissement collectif » - Revalorisation 2016

M. Guy LEFRAND

Nous avons la même augmentation pour l'assainissement collectif.

M. Guy DOSSANG

Même chose pour l'assainissement collectif.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE** de 1% les tarifs d'intervention des services Eau, assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2016

Tarifs d'intervention du service « assainissement non collectif » - Revalorisation 2016

M. Guy LEFRAND

Et c'est la même chose pour le SPANC. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Dossier suivant, M. Dossang.

Pardon, excusez-moi M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

Je voulais juste attirer l'attention sur le montant de la redevance pour le SPANC au GEA. Cette année, nous sommes à 36,57 € ; l'année prochaine, nous passons à 36,93 €. Quand je compare au SPANC de la Communauté de Communes de Bernay, qui offre les mêmes services, la redevance pour l'année 2015 y est à 32 €, c'est-à-dire 15% moins cher.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je rappellerai juste ce que disait M. Groizeleau tout à l'heure, à savoir que, de manière originelle, si j'ose dire, il y a eu un défaut de naissance pour le SPANC, qui fait qu'il y a un déficit très important. Aujourd'hui, le travail que nous avons à mener est celui d'éviter les augmentations. Si nous n'avions pas eu ce déficit de 600 K€ initialement, nous aurions pu avoir peut-être des coûts moindres, mais aujourd'hui il faut rattraper tout ce retard et ce déficit. Il s'agit d'un budget annexe, donc nous collons ligne à ligne au déficit. Notre objectif pour cette fois-ci était de ne pas l'augmenter, mais sur la ligne De Langhe-Nogarède, nous essaierons l'année prochaine de travailler à la baisse du prix de l'assainissement, nous avons bien compris le message. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE** de 1% les tarifs d'intervention des services Eau, assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2016

Opérations de travaux sous charte qualité Eau potable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit des opérations de travaux sous charte qualité Eau potable. Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, nous travaillons déjà pour l'assainissement sous charte qualité.

Désormais, l'Agence de l'Eau nous demande de travailler aussi sous charte qualité pour tout ce qui relève de l'eau potable, à savoir la réalisation des études préalables indiquées dans la délibération avant toute rédaction du dossier de consultation des entreprises de travaux. Ces études sont déjà subventionnées par l'Agence de l'Eau, ce qui est très bien, mais pour tout le reste, elle nous demande de travailler sous charte qualité.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** la Charte qualité eau potable pour les opérations de réseaux d'eau potable susceptibles d'être financées par l'Agence de l'Eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à généraliser l'application de la charte qualité des réseaux d'eau potable à toutes les opérations communautaires qui feront l'objet d'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Raccordement de la station de lavage l'Éléphant Bleu au réseau d'eaux usées – Convention de servitude de passage de réseau entre le GEA, la Ville d'Évreux et Eure habitat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne le raccordement de la station de lavage « l'Éléphant Bleu » située boulevard du 14 juillet. Le GEA souhaite raccorder la station de lavage au réseau d'eaux usées situé rue Jean de La Bruyère. Les parcelles concernées appartiennent à la Ville d'Évreux. Le projet prévoit le passage de la future canalisation sous les espaces verts appartenant à la Ville d'Évreux mais également à Eure habitat. Il convient donc de signer une convention de servitude de passage de réseau aussi bien avec la Ville qu'avec Eure habitat. Je précise que le coût des travaux est à la charge de l'Éléphant Bleu.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. De Langhe.

M. Christian DE LANGHE

J'aurai juste une question technique. Je pensais que les stations de lavage avaient obligation de retraiter leurs eaux pour les réutiliser.

M. Guy LEFRAND

Bonne question. Bonne remarque. Je pense que, même en recyclant, il doit y avoir une durée limite. Guy Dossang ?

M. Guy DOSSANG

Je vais rechercher plus exactement.

M. Guy LEFRAND

C'est une bonne question, il faudra que nous y apportions une réponse précise. M. Pavon.

M. Jean-Pierre PAVON

J'aurai une simple question : où allait l'eau auparavant ?

M. Guy LEFRAND

C'était « Pavon, pas pris » ! Je suppose que cela devait partir dans les eaux pluviales. Il n'y avait pas de séparation, comme dans beaucoup d'endroits, entre les eaux pluviales et les eaux usées. C'est la Police de l'Eau qui a imposé cette chose. Au-delà de la plaisanterie, il s'agissait d'une question importante, et qui méritait qu'on y apporte une réponse.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la/les convention(s) de servitude de passage du réseau d'eaux usées à passer avec la ville d'Évreux et Eure Habitat pour le raccordement de la station de lavage l'Elephant Bleu située Bd du 14 juillet à Evreux

Gravigny – Évacuation des eaux pluviales de la rue d'Aviron – Convention de servitude

M. Guy LEFRAND

Continuons, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous sommes toujours sur le sujet des eaux pluviales, puisqu'il s'agit de l'évacuation des eaux pluviales de la rue d'Avron à Gravigny. Le réseau d'assainissement pluvial de la rue d'Avron à Gravigny traverse une parcelle privée afin d'évacuer les eaux de ruissellement à l'Iton. La conduite pluviale, ancienne et posée avant la création de la Communauté d'Agglomération, traverse cette parcelle privée sans aucune autorisation ni servitude de passage alors même que le terrain est constructible et que la canalisation empêche l'édification d'un immeuble. Le GEA souhaite dévoyer à ses frais cette conduite pluviale mais en la maintenant en traversée de la parcelle, faute de solution alternative pour drainer la rue d'Avron, afin de ne pas empêcher la construction d'un immeuble. Une solution technique favorable aux deux parties a été esquissée et consisterait à mobiliser un couloir d'une largeur d'environ 1,50 m de long sur la partie nord-est du terrain, afin d'y inscrire la nouvelle conduite d'eau pluviale. Il convient de constituer et signer une convention de servitude de passage de réseau avec la propriétaire de la parcelle.

M. Guy LEFRAND

Vous n'avez pas de demande de précision technique, M. Pavon ? Est-ce bon ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage du réseau d'eaux pluviales à constituer avec Madame GOUGET pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue d'Avron à Gravigny*

Stations de radiotéléphonie mobile – Conventions de téléphonie mobile Bouygues – SFR – Modifications par avenant au profit de la SAS INFRACOS

M. Guy LEFRAND

Les trois dossiers suivants sont identiques.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'avenants de substitution au profit de la SAS INFRACOS. Le GEA a été saisi de la demande des opérateurs Bouygues et SFR de transférer les conventions les liant au GEA à une société dénommée INFRACOS. Il s'agit d'une nouvelle société détenue par Bouygues et SFR. Il a été précisé par SFR qu'en raison de son caractère purement administratif cette opération pour confier à la SAS INFRACOS la gestion des sites radio était sans impact sur les garanties techniques et financières qu'apporte SFR dans le cadre des relations contractuelles avec le GEA.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit donc d'une régularisation purement juridique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir avec Bouygues et SFR pour transférer la/les convention(s) de téléphonie mobile passées avec le GEA à la SAS INFRACOS*

Château d'eau de Nétreville – Station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation entre la Ville d'Évreux et le GEA - Interconnexion de sites en technologie hertzienne

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous avons à peu près la même chose sur le château d'eau de Nétreville, mais avec une réserve : « *Cette installation ne doit entraîner aucune nuisance aux riverains ou à l'environnement* ». Par ailleurs, même si la gratuité est accordée, il est proposé d'inclure une clause précisant qu'au-delà de 7 déplacements du GEA à l'année pour permettre l'accès à l'ouvrage au bénéficiaire, tout déplacement sera facturé forfaitairement 125 € HT par intervention, comme pour les autres ouvrages où il y a des antennes.

M. Guy LEFRAND

Une disposition classique, standard. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la ville d'Évreux pour l'utilisation du réservoir de Nétreville pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile

Châteaux d'eau de Nétreville, du Bidon et de Saint Michel – Station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation entre la Ville d'Évreux et le GEA – Dispositif de vidéoprotection

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne les châteaux d'eau de Nétreville, du Bidon et de Saint-Michel. Le GEA a été sollicité par la Ville d'Évreux pour accueillir sur ces châteaux d'eau de Nétreville, du Bidon, voire de Saint-Michel, un point relais qui permettra d'étendre son dispositif de vidéoprotection et ainsi améliorer la sécurité sur le territoire de la ville. S'agissant de biens appartenant à la Ville d'Évreux mais mis à disposition du GEA dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau, il est proposé que la convention à intervenir entre le GEA et la Ville soit signée pour une durée de 10 ans, à titre gratuit. De la même façon, tout déplacement supplémentaire au-delà de 7 déplacements par an sera facturé 125 €.

M. Guy LEFRAND

C'est important. Vous le savez, dans le cadre de l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection, nous en avons une partie qui est en filaire et une partie en hertzien. C'est donc pour pouvoir développer ce réseau hertzien et multiplier les caméras que nous avons besoin de pouvoir passer cette convention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la ville d'Évreux pour l'utilisation des réservoirs de Nétreville, du Bidon et de Saint-Michel pour l'installation de stations de radiotéléphonie mobile

Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU) – GEA/Degrémont – Signature d'un protocole transactionnel

M. Guy LEFRAND

Le CTEU, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous arrivons là à la fin d'une très longue histoire avec ce protocole d'accord entre le GEA et la société Degrémont. Je commencerai par un petit historique. En juillet 2009, il y a eu signature d'un marché public pour la construction du Centre de Traitement des Eaux Usées avec la société Degrémont, marché conclu à prix forfaitaire, et après avenants, pour un montant de 52 362 624 €.

Suite à deux refus du GEA de valider la période de mise en route, l'équipement n'a été réceptionné que le 8 août 2012 avec et sous réserves.

Un désaccord est intervenu entre la collectivité et Degrémont sur un certain nombre de points :

- les modalités de reprises de certaines réserves ;
- la nécessité de réaliser des travaux modificatifs ;
- la nécessité de travaux additionnels ;
- la nécessité de réaliser des essais de garanties complémentaires ;
- la nécessité de mise en place de sondes supplémentaires de mesures en continu de la concentration en ammonium et nitrates.

Dans ce contexte, le GEA et la Société Degrémont se sont rapprochées afin de rechercher les voies d'une solution transactionnelle portant sur l'ensemble de ces réclamations. Vous avez tout le détail.

M. Guy LEFRAND

Oui, oui, nous avons le détail.

M. Guy DOSSANG

Je résume. Les parties s'entendent pour arrêter, à titre de solde de tout compte, la somme de 90 000 €, à titre de règlement forfaitaire transactionnel et définitif en faveur de la société Degrémont.

M. Guy LEFRAND

Dans la délibération suivante, c'est le contraire, nous récupérons de l'argent. Enfin nous en terminons avec tous ces dossiers juridiques qui traînent depuis longtemps. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Par rapport à cette somme de 90 000 €, nous avons provisionné un peu plus. Il n'y aura donc pas d'impact, au contraire, il y aura une reprise de provision supérieure à la somme que nous allons verser.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

M. Groizeleau, la somme de 406 024 € est une bonne nouvelle pour le budget de l'eau, puisque nous l'avons payée il y a plusieurs années.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes sur la délibération suivante. Vous allez trop vite pour nous, M. Nogarède, nous en sommes encore à la délibération n°51.

M. Alain NOGARÈDE

Mais je veux dire que c'est une bonne nouvelle pour le prix de l'eau l'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

Récupérer 400 K€ est toujours bon à prendre. Je vais donc mettre aux voix la délibération 51. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant le Grand Evreux Agglomération à la société DEGREMONT, dans le cadre de l'exécution du marché portant sur la construction du centre de traitement des eaux usées, signé le 24 juillet 2009, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce Protocole d'accord transactionnel et **DIT** que la dépense de 90 000 euros afférente au règlement de ces sommes sera prélevée sur le chapitre 11, nature 6227, antenne 2915 du budget annexe Assainissement.*

Le règlement des comptes résulte de la compensation entre ces deux montants que le GEA et la société DEGREMONT reconnaissent se devoir mutuellement, soit :

- La somme de 496.020,47 €, que le GEA reconnaît devoir à la société DEGREMONT ;

- La somme de 406.020,47 €uros forfaitaire que la société DEGREMONT reconnaît devoir au GEA au titre des pénalités de retard. Les parties s'entendent donc pour arrêter, à titre de solde de tout compte, la somme de 90 000 €, à titre de règlement forfaitaire transactionnel et définitif en faveur de DEGREMONT.

UTEP – Canalisations de liaison - Affaire SOGEA Nord-Ouest TP/ Grand Évreux Agglomération/ ARTÉLIA - Signature d'un Protocole d'accord transactionnel

M. Guy LEFRAND

M. Dossang, si vous voulez revenir à la délibération 52 pour laquelle M. Nogarède a déjà donné ses conclusions.

M. Guy DOSSANG

La délibération n°52 concerne l'Usine de Traitement de l'Eau Potable (UTEP). Je vais vous faire un gros résumé. La société ARTÉLIA était maître d'œuvre pour faire un certain nombre de travaux via d'autres sociétés. Il fallait notamment percer sous la voie ferrée. Or, il y a eu une mauvaise étude de terrain, ce qui a occasionné un léger effondrement juste à côté qui a nécessité beaucoup des travaux supplémentaires. Nous avons été obligés de passer par le comité consultatif interrégional de règlement amiable (CCIRA). Un expert judiciaire a donc été nommé. Les conclusions de l'expertise ont mis en cause la qualité technique du projet et retenu, par conséquent, la responsabilité du maître d'œuvre, ARTÉLIA. Un protocole d'accord a été recherché. Après un grand nombre de réunions organisées par le rapporteur entre les parties, le CCIRA s'est réuni le 28 avril dernier et a rendu son avis sur le litige opposant ainsi le GEA au groupement d'entreprises constitué par SOGEA et ARTÉLIA. Pour conclure, la société ARTÉLIA accepte de régler à la société SOGEA la somme de 800 K€ et la société ARTÉLIA accepte de régler au GEA la somme de 370 760 €, en plus d'un certain nombre de choses que le GEA avait engagées. Les chiffres finaux sont donc bien de 406 024,66 € pour le GEA, et ARTÉLIA s'engage à verser à SOGEA la somme de 782 367,67 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi nous touchons à la fin d'un processus juridique qui dure depuis longtemps. Je voudrais remercier les élus et les services qui se sont battus pour que nous arrivions à ce résultat. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci M. Dossang.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme nous allons quitter l'eau et l'assainissement, je voulais remercier publiquement, en tant que Maire de Saint-Sébastien, les équipes de Jean-Luc Delugan, suite aux problèmes que nous avons connus il y a un mois. Bravo à vous. Cela aurait pu être beaucoup plus long pour les habitants de Saint-Sébastien. Je tenais à le dire publiquement. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci effectivement à ceux qui ont mis les pieds dans la glaise pendant des heures et des heures.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant le Grand Evreux Agglomération aux sociétés SOGEA Nord Ouest TP et ARTÉLIA, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux pour la réalisation de canalisations de liaison entre les 12 forages et l'usine de traitement de l'eau potable, signé le 21 juillet 2008 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce Protocole d'accord transactionnel. Les parties s'entendent donc pour arrêter, à titre de solde de tout compte, les règlements suivants :

- La société ARTELIA s'engage à verser au GEA la somme de 406 024,66 euros, à titre de règlement forfaitaire, transactionnel et définitif ;

- La société ARTELIA s'engage à verser à SOGEA la somme de 782 367,67 euros, à titre de règlement forfaitaire, transactionnel et définitif ;

Plan d'amélioration de la collecte du verre - Soutien d'Eco-emballages – Contrat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Daix.

M. Jean-Robert DAIX

Bonsoir.

L'organisme Eco-emballages a lancé au début de l'année 2015 un appel à candidature pour les collectivités désireuses d'améliorer la collecte sélective du verre. Le GEA, à travers le service gestion des déchets, a répondu à cet appel national et a été retenu. Il consiste à améliorer la collecte du verre essentiellement par la densification des points d'apport volontaire (45 nouveaux conteneurs sur le territoire) et la mise en place d'une communication forte pour informer les habitants des enjeux de cette amélioration et des nouveaux emplacements des conteneurs. Ces emplacements seront bien sûr définis en concertation avec les 37 communes du GEA. Quelques chiffres extraits de la délibération. La moyenne nationale de collecte du verre est en 2014 de 29 kg par habitant et par an, alors qu'au GEA elle n'est que de 22 kg. Nous avons un différentiel de 7 kg que nous voudrions récupérer.

M. Guy LEFRAND

C'est parce que nous ne buvons pas ici.

M. Jean-Robert DAIX

On ne boit peut-être pas mais les ambassadeurs de tri et les ripeurs nous disent entendre souvent des bruits de verre cassé dans les ordures résiduelles, donc nous savons qu'il y en a. Le verre traité par incinération comme ordures résiduelles coûte 110 € la tonne alors que le traitement spécifique du verre ne revient qu'à 11 € la tonne. L'évolution attendue par la collecte accrue du verre devrait nous permettre d'amortir très vite les dépenses engagées, qui sont de 50 000 € restant à charge au GEA, le reste étant subventionné par Eco-emballages. Dès 2017, nous devrions réduire les dépenses annuelles de 14 797 €, et à partir de 2018, de 35 825 € par an. Je demande donc aux membres du Conseil communautaire d'engager les actions inscrites dans le plan d'amélioration de la collecte du verre, à savoir une augmentation du nombre de points d'apport volontaire et la communication afférente auprès des usagers ; de solliciter les subventions auxquelles le GEA peut prétendre ; d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants. La 5^{ème} commission a donné un avis favorable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ENGAGE** les actions inscrites dans le plan d'amélioration de la collecte du verre, à savoir une augmentation du nombre de points d'apport volontaire sur le GEA et la communication afférente auprès des usagers, **SOLLICITE** les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre notamment auprès d'Eco-Emballages et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants*

Commune d'Arnières-sur-Iton – Pose de pare-ballons

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau. Nous attaquons toute une série.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit des fonds de concours. Avant de passer aux fonds de concours, je tenais à remercier quelqu'un qui est dans la salle, qui va nous quitter dans 48 heures et qui travaille avec moi depuis avril 2014, dans une bonne collaboration. Je tenais à remercier Sylvie Wallerand pour son travail, son sérieux. Elle prouve encore ce soir son sérieux, parce que, lorsque l'on quitte une fonction dans 48 heures, on pourrait être chez soi, mais elle est encore là à près de 21 heures. Je lui souhaite bon vent. Elle va dans une région très agréable qui est celle d'Angers. Bon vent, Sylvie, pour la suite de votre carrière. Revenons maintenant à nos fonds de concours. Le premier concerne la pose de pare-ballons sur la commune d'Arnières-sur-Iton.

Le coût de ce projet est de 7 353,75 €, et nous sommes sollicités pour 1 876,87 €.

M. Guy LEFRAND

En général, avec les fonds de concours, c'est simple : tout le monde est pour. Nous sommes pour.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 876,87 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la pose de pare-ballons et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Caugé – Aménagements paysagers

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Caugé : aménagements paysagers. Le coût de ce projet est de 2 768,26 €, et nous sommes sollicités pour 791,13 €. Un petit commentaire a été fait. Normalement cette demande est en-dessous des 3 000 €, mais la Commune n'avait pas accepté, comme on dit, le prix « couillon », elle avait déjà monnayé, donc elle était en-dessous des 3 000 €. Si elle avait accepté le prix fort, la demande aurait été au-dessus. C'est pourquoi nous avons pris en compte, bien sûr, cette demande.

M. Guy LEFRAND

Le maire de Caugé est très efficace. Même vote, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 791,13 € à la commune de Caugé pour des aménagements paysagers et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Cierrey – Réfection des toitures de l'école et de la mairie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Cierrey : réfection des toitures de l'école et de la mairie. Le coût de ce projet est de 13 602,14 €, et nous sommes sollicités pour 4 690,07 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 690,07 € à la commune de Cierrey pour la réfection des toitures de l'école et de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Gauville-la-Campagne – Réfection du pignon du bâtiment communal et du porche du cimetière

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Gauville-la-Campagne : réfection du pignon du bâtiment communal. Le coût de ce projet est de 6 618 €, et nous sommes sollicités pour 3 309 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 309 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la réfection du pignon du bâtiment communal et du porche du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune du Plessis-Grohan – Installation de quatre abribus

M. Bruno GROIZELEAU

Commune du Plessis-Grohan : installation de quatre abribus. Le coût de ce projet est de 9 180 €, et nous sommes sollicités pour 2 065,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 065,50 € à la commune du Plessis-Grohan pour l'installation de quatre abribus et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune des Ventes - Prolongement des allées du cimetière

M. Bruno GROIZELEAU

Commune des Ventes : prolongement des allées du cimetière. Le coût de ce projet est de 2 581,50 €, et nous sommes sollicités pour 665,75 €.

M. Guy LEFRAND

Les cimetières sont importants. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 665,75 € à la commune des Ventes pour le prolongement des allées du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Commune de Parville – Création d'une charpente et couverture en bac acier de la toiture terrasse du centre multifonctions

M. Bruno GROIZELEAU

Commune de Parville : création d'une charpente et couverture en bac acier de la toiture terrasse du centre multifonctions. Le coût prévisionnel est de 5 999 € (pour ne pas dire 6 000), et nous sommes sollicités pour 2 265 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

M. Bruno GROIZELEAU

Le total des fonds de concours pour cette année est d'environ 1,1 M€ sur les 2 M€ qui étaient prévus.

M. Guy LEFRAND

Vous avez encore des efforts à faire pour demander plus d'argent. Un effort, mes chers collègues.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Par rapport aux chiffres qui viennent justement d'être donnés, et sachant que nous avons la possibilité de faire des décisions modificatives, ce n'est peut-être pas la peine d'inscrire 2 M€ en fonds de concours. Cela fait des années que nous inscrivons ainsi 2 M€, mais ils ne sont jamais consommés. Inscrivons peut-être plutôt 1,5 M€. Si nous avons besoin de dépasser 2 M€ pour un projet, ce qui ne s'est jamais fait depuis des années, il existe les décisions modificatives. Mais l'expérience nous montre que nous bloquons au moins 800 K€ chaque année pour rien. Ce n'est pas la peine.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède, vous en rêviez, Lefrand l'a fait. Dans le cadre du budget 2016, nous avons effectivement prévu de mettre moins pour les fonds de concours, sachant que nous pouvons toujours en rajouter si nous arrivions aux 2 M€. Cela tombe bien, vous voyez, vous y pensez aujourd'hui, nous y avons pensé il y a quinze jours. C'est parfait. Vous pourrez tout voter. Comme quoi, c'est beau l'esprit communautaire quand même !

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 265 € à la commune de Parville pour la création d'une charpente et couverture en bac acier de la toiture terrasse du centre multifonctions et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Tableau des effectifs – Mise à jour

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°61 concerne la mise à jour du tableau des effectifs, un dossier assez classique. Aujourd'hui nous passons ce que nous avons voté, c'est-à-dire l'intégration des 10 agents de la direction de la Communication, qui sont mutés au niveau du GEA dans le cadre de la mutualisation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la mise à jour du tableau des effectifs du GEA au 16 décembre 2015, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est désormais de **462** postes.

Participation A la Réduction de l'Absence au Travail (PARAT) – Institution

M. Guy LEFRAND

Enfin, le dernier dossier, que vous devez avoir sur table, mes chers collègues, concerne la Participation à la Réduction de l'Absence au Travail (PARAT). Nous avons voté hier en comité technique paritaire, par 8 voix pour et 3 voix contre, la création de la PARAT. En 2014, le GEA avait enregistré 13,50% d'absence au travail, ce qui représente plus de 12 000 jours d'absence, soit 55 équivalents temps plein. Ce qui pose problème, ce ne sont évidemment pas les arrêts de longue durée justifiés et sur lesquels cette PARAT ne joue pas, mais plutôt la fréquence des arrêts de courte durée qui coûtent 2 M€ par an à notre collectivité. Afin de responsabiliser chacun, nous vous proposons d'instituer un dispositif de participation à la réduction de ces absences via une retenue qui sera faite sur le régime indemnitaire des agents absents, à compter du deuxième arrêt, le premier arrêt comme sa prolongation éventuelle ne donnant pas lieu à retenue.

M. Eudier.

M. Michel DULONDEL

Non, Michel Dulondel.

M. Guy LEFRAND

Pardon, je suis désolé, ce n'est pas le bon micro.

M. Michel DULONDEL

Je voulais juste préciser que, pour la PARAT, il s'agit d'une période expérimentale de 12 mois.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison. Nous sommes sur une période expérimentale de 12 mois. Nous nous sommes calés là aussi sur ce que nous avons mis en place au niveau de la Ville d'Évreux. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Deux voix contre. Trois ? Il hésite. Qui s'abstient ?

Il y a donc une voix contre et deux abstentions.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (moins 1 voix contre et 2 abstentions) la mise en œuvre de la PARAT (participation à la réduction de l'absence au travail) au 1^{er} janvier 2016 aux conditions ci-après :

	<i>Taux appliqué</i>	<i>Exemple montant retenu pour un catégorie C</i>	<i>Exemple montant retenu pour un catégorie B</i>	<i>Exemple montant retenu pour un catégorie A</i>
Troisième arrêt et arrêts suivants	70 %	35 €	49 €	70 €
Deuxième Arrêt	35%	17,50 €	24,50 €	35 €
Premier Arrêt	Non application de la PARAT			

Mes chers collègues, donnez-moi encore trente secondes.

Nous avons terminé ce dernier Conseil communautaire de l'année. Nous ne regretterons pas l'année 2015. Nous avons vécu deux attentats terribles dans notre pays. Le chômage continue de monter. Les dernières élections, comme l'ont rappelé certains de nos collègues, ont montré à quel point les électeurs nous criaient leur colère et leur désespoir en cette fin d'année 2015. Je vous souhaite donc de prendre quelques jours de repos, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, de recharger les batteries, parce que je pense que tout ce que nous avons vécu en cette année 2015 doit nous inciter à travailler plus vite, plus fort, plus loin encore.

Et je vous remercie très sincèrement pour la qualité de nos échanges, pour le travail que nous menons ensemble ici au sein de ce Conseil communautaire. Les débats sont libres, les échanges sont démocratiques, et je remercie chacune et chacun d'entre vous. Vous avez bien mérité ces quelques jours de repos.

Je vous souhaite également dès à présent une bonne année, pour vous, pour vos familles, et que surtout la nouvelle année nous soit beaucoup plus paisible et beaucoup plus propice.

Je vous remercie, et pour fêter notre dernier Conseil communautaire, je vous invite, comme d'habitude, à prendre un pot à côté.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 heures.

Synthèse des périmètres dans lesquels le GEA conserve le DPU

a) Secteurs à vocation économique

Parcs d'activités et centres commerciaux existants

- le parc d'activités du Long Buisson sur les communes d'Evreux, Guichainville et le Vieil Evreux ;
- le parc d'activités de la Rougemare, sur les communes d'Evreux, Fauville et le Vieil Evreux (y compris Jardiland) ;
- le parc d'activités du Bois des communes, sur la commune d'Evreux ;
- les parcs d'activités des Surettes et des Barbançons à Gravigny et Normanville ;
- le parc d'activités de la Madeleine à Evreux ;
- le parc d'activités de Vironvay à Evreux
- le parc d'activités de la Forêt à Evreux ;
- le parc d'activités des Fayaux à Angerville la Campagne ;
- le parc d'activités de la Fosse au Buis à Saint Sébastien de Morsent ;
- le parc d'activités de la Villeneuve à Angerville ;
- la zone d'activités de Saint Laurent et celle des Coutumes à Guichainville ;
- le centre commercial de Cap Caër à Normanville ;
- le centre commercial de la Rougemare à Evreux ;
- le centre commercial du Long Buisson (qui comprend notamment le secteur Carrefour) sur les communes d'Evreux, de Guichainville et du Vieil Evreux ;
- le centre commercial dit des Ifs (secteur Décathlon-Citroën) sur la commune d'Evreux.

Périmètres de projets

- **secteur de Gauville et Parville**, au regard des projets structurants en cours d'étude ;
- **secteur de Parville** (à l'est de l'espace situé entre le bourg et sa déviation et à proximité de la ZAC de Cambolle) ;
- **secteur de Cambolle sur Evreux** : ce site d'une centaine d'hectares au total, sur lequel la programmation doit aujourd'hui être repensée est pour l'essentiel maîtrisé par le GEA, toutefois il pourrait être conservé dans le périmètre de DPU pour la cohérence de l'affichage de l'intervention publique. En outre, des terrains actuellement situés à proximité de l'hôpital, dans la continuité du remblai existant, pourraient utilement compléter le foncier déjà détenu par le GEA ;
- **secteur de la Tourelle et des Fayaux** sur les communes de Guichainville et d'Evreux. Ce secteur stratégique au sud-est du pôle urbain constitue un des derniers grands espaces de développement potentiels à l'intérieur des limites de la déviation d'Evreux. Ce site fait l'objet dans le Contrat d'agglomération d'une fiche action visant à développer un nouveau parc d'activités sur 58 ha au total (Long Buisson 3) ;
- **secteur des abords de la Base Aérienne 105**, communes de Fauville. Ce secteur est aujourd'hui repéré pour l'implantation d'un parc d'activités s'articulant avec le projet de développement et de valorisation de la Base Aérienne 105. Une extension est par ailleurs envisagée sur la commune de Huest, selon projet présenté dans le contrat d'agglomération, qui nécessitera une adaptation du document d'urbanisme en vigueur.
- **secteur de la Briquetterie** à Angerville la Campagne : ce secteur situé dans la continuité du parc d'activités de la Forêt et du parc d'activités de la Madeleine, dont il est séparé par la déviation sud-ouest, pourrait apparaître intéressant en vue de renforcer l'offre foncière sur le secteur en profitant de l'effet d'attractivité généré par la déviation ;

- **secteur du Bionormandie Parc** à Miserey et Boncourt, en vue de développer une offre économique dédiée ;
- **secteur de la gare d'Evreux**, dont le projet d'aménagement implique une politique foncière spécifique ;
- **secteur des usines de Navarre** : ce secteur doit connaître à terme une reconversion globale. Cette opération devant être réalisée sous maîtrise d'ouvrage GEA, il apparaît naturel que le DPU puisse le cas échéant être exercé par le GEA.
- **secteur de l'IUFM (Evreux)** : l'intégration de ce site dans le périmètre de DPU du GEA pourrait présenter un intérêt dans un objectif de veille et considérant l'articulation avec les projets majeurs conduits par le GEA sur le quartier Saint-Michel.
-
- **secteur de l'ancien hôpital américain à Saint Michel** : ce site, appelé à une mutation à moyen terme, est repéré dans les projets de développement du GEA, soutenus dans le Contrat d'agglomération. Il apparaît à cet égard cohérent que le GEA puisse y disposer du droit de préemption urbain.

b) Opérations d'habitat

- **Secteur du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent** : ce site détenu par le GEA pourrait être conservé dans le périmètre du DPU communautaire dans un objectif d'affichage de l'intervention publique.
- **Secteur du Vallot à Arnières sur Iton** : ce site aujourd'hui détenu en partie par le GEA et l'EPF Normandie doit accueillir à court et moyen terme une opération d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage GEA.
- **Cité Lafayette à Evreux** : ce site en partie détenu par l'EPF Normandie pour le GEA fait actuellement l'objet d'une étude préalable en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement. Compte tenu de sa situation particulière (il s'agit d'une copropriété horizontale dans laquelle sont présents, outre l'EPFN, des propriétaires privés et des bailleurs locaux), il est proposé qu'au-delà du DPU simple, le GEA se voie confier un droit de préemption renforcé lui permettant notamment d'intervenir sur les lots de copropriété.

c) Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Il est proposé que les périmètres des trois quartiers retenus prioritaires au titre de la Politique de la Ville (la Madeleine, Nétreville et Navarre) soient intégrés au périmètre du DPU du GEA, en articulation avec le Contrat de Ville 2015-2020, sous maîtrise d'ouvrage GEA. Le contrat de ville prévoit notamment dans son pilier urbain un objectif de mobilisation du foncier, en vue de favoriser la mixité fonctionnelle et résidentielle.